

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

F



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

REP25/AFRICA

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Quarante-huitième session

Siège de la FAO, Rome (Italie)

10-14 novembre 2025

RAPPORT DE LA 25^e SESSION DU COMITÉ FAO/OMS DE COORDINATION POUR L'AFRIQUE

Kampala (Ouganda)

27-31 janvier 2025

TABLE DES MATIÈRES

Résumé et état d'avancement des travaux	page iii
Liste des sigles et acronymes	page vi
Rapport de la 25 ^e session du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Afrique	page 1

Paragraphes

Introduction	1
Ouverture de la session	2-4
Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)	5-6
Allocution principale – Harmonisation et application des normes de sécurité sanitaire et de qualité des aliments en Afrique – possibilités de collaboration entre le Codex et l'Organisation régionale africaine de normalisation (point 2 de l'ordre du jour)	7-11
Questions émanant de la Commission du Codex Alimentarius et des organes subsidiaires du Codex (point 3 de l'ordre du jour)	12-14
Sécurité sanitaire et qualité des aliments dans la région Afrique (point 4 de l'ordre du jour)	15-23
Activités du Codex intéressant la région (point 5 de l'ordre du jour)	24-27
Plan stratégique du Codex pour 2020-2025 – mise en œuvre du Plan stratégique par le Comité FAO/OMS de coordination du Codex pour l'Afrique (point 6 de l'ordre du jour)	28-34
Plan stratégique du Codex pour 2026-2031 – état d'avancement et prochaines étapes (point 7 de l'ordre du jour)	35-42
Utilisation et impact des normes du Codex dans la région (point 8 de l'ordre du jour)	43-50
Propositions de nouveaux travaux (point 9 de l'ordre du jour)	51
• Proposition visant l'élaboration d'une norme régionale sur le ketiakh (point 9.1 de l'ordre du jour)	52-62
• Proposition visant l'élaboration d'une norme sur le thiakry (point 9.2 de l'ordre du jour)	63-68
Nomination du coordonnateur pour l'Afrique (point 10 de l'ordre du jour)	69-71
Autres questions (point 11 de l'ordre du jour)	72-75
Date et lieu de la prochaine session (point 12 de l'ordre du jour)	76

Pages

Annexes

Annexe I – Liste des participants	page 14
Annexe II – Plan de travail régional en matière de communication pour 2025... ..	page 22
Annexe III – Projet de plan de travail du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Afrique à l'appui de la mise en œuvre du Plan stratégique du Codex pour 2026-2031	page 23
Annexe IV – Document de projet relatif à l'élaboration d'une norme régionale sur le poisson braisé ou bouilli séché	page 26
Annexe V – Enquête de satisfaction sur les communications régionales (25 ^e session du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Afrique)	page 29

RÉSUMÉ ET ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX					
Partie responsable	Objectif	Texte/Thème	Code	Étape	Par.
Membres, Comité exécutif (88 ^e session), Commission (48 ^e session)	Approbation	Nouveaux travaux concernant l'élaboration d'une norme régionale sur le poisson braisé ou bouilli séchés (salé ou non)	-	-	62 i et ann. IV
Commission (48 ^e session)	Action	Nomination du coordonnateur régional pour l'Afrique			70
	Information	Modification de l'ordre du jour des sessions du Comité pour y faire figurer les questions d'intérêt pour la région émanant d'organisations régionales et d'autres organisations internationales			23 vii
CCMAS	Action	Inclusion des méthodes AOAC 935.47 et AOAC 939.09b (couvertes par la norme CXS 350R-2022) en tant que méthodes de type III dans la norme CXS 234-1999			13 iii et iv
	Information	S'agissant de l'élaboration de plans d'échantillonnage, le Comité réexaminera la question une fois les travaux du CCMAS terminés.			
FAO/OMS, membres et observateurs	Action et information	<u>Allocution principale – Collaboration entre le Codex et l'ORAN</u> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des cadres nationaux pour garantir l'harmonisation et la promotion des normes de sécurité sanitaire des aliments et renforcer le travail du Codex - Mettre en place des mécanismes actifs de coordination entre les communautés de la sécurité sanitaire des aliments et les autres parties prenantes, renforcer les capacités de collaboration multisectorielle dans le cadre de l'élaboration de normes alimentaires, notamment en ce qui concerne le partage de données entre secteurs pour renforcer les systèmes de contrôle des aliments dans la région - Contribuer aux processus d'établissement de normes, harmoniser les lois et les règlements avec les normes internationales - Créer des synergies entre le Plan stratégique du Codex pour 2026-2031 et d'autres initiatives continentales ou régionales - Renforcer la collaboration entre le Codex et l'ORAN s'agissant d'harmoniser le travail de normalisation pour les produits alimentaires prioritaires dans la région, afin d'adapter les normes existantes ou les nouvelles activités aux priorités régionales 			11
FAO/OMS et membres	Action et information	<u>Sécurité sanitaire et qualité des aliments dans la région</u> <ul style="list-style-type: none"> - Travailler avec la FAO et l'OMS et d'autres organisations compétentes en vue de soutenir les initiatives relatives à la sécurité sanitaire des aliments dans la région 			23

RÉSUMÉ ET ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX					
Partie responsable	Objectif	Texte/Thème	Code	Étape	Par.
		<ul style="list-style-type: none"> - Adopter l'outil d'évaluation des systèmes nationaux de contrôle des aliments et investir des ressources au service du renforcement de ces systèmes aux fins de la concrétisation du Plan stratégique pour la sécurité sanitaire des aliments - Répondre au besoin pressant de données à l'appui de l'évaluation des risques et de l'établissement de normes dans la région - Renforcer la participation aux activités du Codex avec le soutien du Fonds fiduciaire du Codex 			
Commission, Comité exécutif, membres et secrétariat du Fonds fiduciaire du Codex	Information	<p><u>Activités du Codex intéressant la région</u></p> <p>À sa 25^e session, le Comité:</p> <ul style="list-style-type: none"> - a confirmé la pertinence des normes et des domaines de travail actuels du Codex recensés dans le document CX/AFRICA 25/25/5; - s'est dit favorable aux travaux en cours au sein des différents comités du Codex; - est convenu d'appeler à un soutien des travaux du Codex et de la sécurité sanitaire des aliments au niveau national, ainsi que de plaider en faveur de l'augmentation des ressources du Fonds fiduciaire; - a encouragé les membres à accueillir conjointement les groupes de travail électroniques et à y participer, ainsi qu'à soumettre des propositions de nouveaux travaux, selon qu'il conviendra. 			27
FAO/OMS, Coordonnateur et membres	Action et information	<p><u>Plan stratégique du Codex pour 2020-2025 – mise en œuvre par le Comité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Continuer de mettre en œuvre en 2025 les activités mises en évidence dans le document CX/AFRICA 25/25/6 - Le Coordonnateur doit mobiliser les points de contact du Codex aux fins de leur contribution à la mise au point du rapport final sur le Plan stratégique et présenter, fin 2025, un rapport au secrétariat du Codex. - Le Coordonnateur doit mobiliser les membres en vue du partage des meilleures pratiques, des défis que les pays doivent relever et des moyens permettant de les traiter et de trouver une solution. - Mettre en œuvre le plan de travail en matière de communication pour 2025-2026 			81
Membres	Action et information	<p><u>Plan stratégique du Codex pour 2026-2031</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Comité s'est engagé à faciliter la mise en œuvre du Plan stratégique du Codex pour 2026-2031. 			89
Zambie, Gambie, Kenya, Maroc, Sénégal et membres	Rédaction, examen, observations et mise au point définitive	<ul style="list-style-type: none"> - Créer un groupe de travail électronique et élaborer un plan de travail à l'appui de la mise en œuvre en examinant et en affinant les différentes activités susceptibles d'être menées qui ont été recensées à l'annexe III 			42

RÉSUMÉ ET ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX					
Partie responsable	Objectif	Texte/Thème	Code	Étape	Par.
FAO, OMS, secrétariat du Codex et membres	Action et information	<p><u>Utilisation et impact des normes du Codex</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - La FAO et l'OMS utiliseront leurs outils pour évaluer les atouts et les capacités des points de contact du Codex dans la région, en tenant compte des dispositions des directives CXG 43R-2003, et établiront un rapport qui sera soumis pour examen au Comité à sa 26^e session. - Le secrétariat du Codex inclura les <i>Directives régionales pour la conception de mesures de contrôle des aliments vendus sur la voie publique</i> (CXG 22R-1997) dans la prochaine enquête sur l'utilisation et l'impact des textes du Codex. 			50
Coordonnateur	Action	Inviter les membres et les observateurs à communiquer leurs observations sur les divergences éventuelles entre les directives CXG 22R-1997 et les deux textes apparentés et à faire part de leur intérêt à participer aux discussions qui se tiendront par la suite			
Membres et observateurs intéressés, sous la direction du Kenya et avec l'appui de Cabo Verde, de la Gambie, du Ghana, de l'Ouganda et du Sénégal	Observations et rédaction	<ul style="list-style-type: none"> - Analyser les directives CXG 22R-1997 par rapport aux documents CXC 1-1969 et CXG 103-2024 et examiner les réponses des membres; à la lumière de ces éléments, établir, pour examen par le Comité à sa 26^e session, un document de travail qui mettra en évidence la complémentarité et la cohérence des textes évalués et les mises à jour nécessaires 			13 v
Sénégal et membres intéressés	Rédaction	<p><u>Nouveaux travaux</u></p> <p>Élaborer et soumettre un document de travail et un document de projet pour de nouveaux travaux concernant l'élaboration d'une norme régionale sur les céréales précuites.</p>			68

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

CCFFP	Comité du Codex sur le poisson et les produits de la pêche
CCMAS	Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage
CRD	document de séance
CXC ¹	code d'usages du Codex
CXG ²	directives du Codex
CXS ³	norme du Codex
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ORAN	Organisation régionale africaine de normalisation
PDDAA	Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine
UA	Union africaine
UNBS	Bureau national de normalisation de l'Ouganda

¹ CXC est l'acronyme employé pour désigner les codes d'usages du Codex.

² CXG est le nouvel acronyme employé pour désigner les directives du Codex (à la place de CAC/GL).

³ CXS est le nouvel acronyme employé pour désigner les normes du Codex (à la place de CODEX STAN).

INTRODUCTION

1. La 25^e session du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Afrique (ci-après «le Comité») s'est tenue à Kampala (Ouganda) du 27 au 31 janvier 2025, à l'aimable invitation du Gouvernement de l'Ouganda. M. Hakim Baligeya Mufumbiro, responsable principal des normes au sein du Bureau national de normalisation de l'Ouganda (UNBS), a présidé la réunion, laquelle a rassemblé les représentants de 24 pays membres de la région, de 8 organisations ayant le statut d'observateur et de 4 pays membres et 1 organisation membre extérieurs à la région. La liste des participants figure à l'annexe I.

OUVERTURE DE LA SESSION

2. M. Francis Mwebesa, Ministre du commerce, de l'industrie et des coopératives de l'Ouganda, a pris la parole devant les délégués. Après avoir souligné l'importance que l'Ouganda attachait au Codex et à son travail, il a indiqué que le pays s'employait à se doter d'une infrastructure de normalisation, ce qui passait par la construction de laboratoires d'analyse des aliments et l'amélioration des mécanismes de conformité pour garantir l'accessibilité et la disponibilité d'aliments sûrs et nutritifs. Il a par ailleurs insisté sur le fait que la session serait l'occasion d'aborder des questions essentielles pour ce qui est d'améliorer la sécurité sanitaire et la qualité des aliments sur le continent et de permettre à la région d'adopter et de mettre en œuvre des approches novatrices telles que l'approche «Une seule santé». Il a conclu son intervention en exhortant tous les pays membres du Comité à s'attaquer en priorité à la réduction des entraves non tarifaires et des obstacles techniques au commerce, qui perturbent les chaînes d'approvisionnement et entament la confiance entre les partenaires commerciaux.
3. M. Bright Rwamirama, Ministre d'État chargé de l'industrie animale au sein du Ministère de l'agriculture, de l'industrie animale et des pêches de l'Ouganda, a souhaité la bienvenue aux participants et a souligné combien le commerce était important pour permettre à l'Afrique d'assurer un avenir plus prospère et plus radieux pour tous. Il a ensuite indiqué qu'il était nécessaire de renforcer les partenariats et la collaboration afin de promouvoir la sécurité sanitaire des aliments et le respect des normes du Codex, et qu'il fallait, pour ce faire, mettre en place des mécanismes durables de normalisation et d'harmonisation des normes, s'engager dans la transformation des systèmes agroalimentaires et encourager l'adoption de l'approche «Une seule santé» pour gérer les dangers émergents en matière de sécurité sanitaire des aliments. Pour conclure, il a fait valoir que ces efforts étaient déterminants si l'on voulait bâtir des systèmes agroalimentaires résilients et tirer parti des possibilités commerciales offertes par la Zone de libre-échange continentale africaine, de façon à pouvoir protéger la santé et la sécurité des quelque 1,4 milliard d'habitants que compte l'Afrique.
4. M. Antonio Querido, Représentant de la FAO en Ouganda, M. Kasonde Mwinga, Représentant de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) en Ouganda (représenté par M^{me} Kira Koch, Coordinatrice du programme relatif aux systèmes de santé au sein du Bureau de l'OMS en Ouganda), M. Allan Azegele, Président de la Commission du Codex Alimentarius (ci-après «la Commission»), M. James N. Kasigwa, Directeur exécutif de l'UNBS, et M^{me} Sarah Cahill, Secrétaire du Codex, ont également pris la parole devant le Comité.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (point 1 de l'ordre du jour)⁴

5. Le Comité a adopté l'ordre du jour en procédant aux ajouts suivants, qui seront examinés au titre du point 11 (Autres questions):
 - proposition de nouveaux travaux sur une norme régionale sur les caroubes fermentées (*Parkia biglobosa*);
 - proposition tendant à établir un organe subsidiaire de la Commission du Codex Alimentarius.
6. Le Comité est également convenu:
 - d'examiner un rapport sur les activités menées dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments par l'Union africaine (UA) de 2023 à 2024 (document CRD06), au titre du point 4 de l'ordre du jour;
 - de créer un groupe de travail de session ouvert à tous les membres et observateurs, et travaillant en anglais, en français et en portugais, qui sera chargé de se pencher sur le point 7 de l'ordre du jour (Plan stratégique du Codex pour 2026- 2031 – état d'avancement et prochaines étapes) et d'élaborer des recommandations qui seront examinées en séance plénière.

⁴ CX/AFRICA 25/25/1; CRD03 (Nigéria); CRD06 (Union africaine); CRD12 (Kenya).

ALLOCUTION PRINCIPALE: HARMONISATION ET APPLICATION DES NORMES DE SÉCURITÉ SANITAIRE ET DE QUALITÉ DES ALIMENTS EN AFRIQUE – POSSIBILITÉS DE COLLABORATION ENTRE LE CODEX ET L'ORGANISATION RÉGIONALE AFRICAINE DE NORMALISATION (point 2 de l'ordre du jour)⁵

7. Le Représentant de la FAO, intervenant au nom de la FAO et de l'OMS, a présenté ce point, rappelant que l'objectif principal de celui-ci était de faciliter un débat ouvert sur un sujet pertinent pour la région. Il a indiqué que le thème choisi était l'harmonisation et l'application des normes de sécurité sanitaire et de qualité des aliments. Le Représentant a souligné les possibilités et le potentiel de collaboration entre le Codex et l'Organisation régionale africaine de normalisation (ORAN) s'agissant de promouvoir l'harmonisation des normes alimentaires au niveau régional, de stimuler le commerce des denrées alimentaires en Afrique et d'atteindre les objectifs de la Zone de libre-échange continentale africaine relatifs à la sécurité sanitaire et à la qualité des aliments ainsi qu'aux mesures sanitaires et phytosanitaires. Il a mis en évidence la nécessité de se pencher sur la façon dont les pays membres du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Afrique pourraient tirer parti des possibilités de collaboration présentées pour renforcer leur contribution aux activités d'établissement de normes.
8. L'allocution principale a été prononcée par M. Hermogene Nsengimana, Secrétaire général de l'ORAN, qui a souligné l'importance de l'harmonisation des normes, de leur adoption et de leur application par les pays, et a donné un aperçu du thème, en mettant l'accent sur les aspects suivants:
- ampleur et évolution du travail de l'ORAN, y compris les efforts déployés pour intégrer les normes du Codex lorsqu'elles sont pertinentes pour la région;
 - nécessité de créer une culture de la qualité au moyen d'activités de renforcement des capacités, qui faciliteraient l'application des normes dans les pays africains;
 - nécessité de se concentrer sur les chaînes de valeur prioritaires, d'élaborer des normes pertinentes et de mener des activités apportant une valeur ajoutée, qui visent à rendre compétitives les denrées produites en Afrique;
 - importance de la participation aux processus d'établissement de normes aux fins de l'élaboration de normes et de leur application, et nécessité de promouvoir une participation accrue des membres de la région;
 - difficultés découlant du manque d'harmonisation;
 - importance de l'appui prêté à des évaluations de la conformité qui présentent un bon rapport coût-efficacité, en mettant l'accent sur la croissance des petites et moyennes entreprises et du secteur privé en général;
 - nécessité de définir clairement et d'un commun accord les responsabilités relatives aux cadres réglementaires et institutionnels pour l'infrastructure permettant de garantir la qualité.

Débats

9. À la 25^e session du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Afrique, les membres ont échangé des vues sur les éléments mis en évidence par l'orateur principal et:
- ont salué les efforts déployés par l'ORAN pour harmoniser les normes alimentaires sur le continent et promouvoir l'harmonisation des normes de sécurité sanitaire et de qualité des aliments qui pourraient contribuer à protéger davantage la santé des consommateurs et faciliter les pratiques loyales dans le domaine du commerce des denrées alimentaires;
 - se sont félicités de la collaboration entre les organisations d'établissement de normes aux fins de l'harmonisation et ont proposé des moyens d'améliorer la collaboration dans la région, comme des groupes de travail;
 - ont encouragé les membres du Codex de la région du Comité à partager les informations pertinentes et à définir des mécanismes qui favoriseraient l'harmonisation des normes, textes et réglementations relatifs à la sécurité sanitaire et à la qualité des aliments;
 - ont reconnu la nécessité de renforcer les capacités de produire des données scientifiques en lien avec des institutions de recherche, afin d'étayer les activités d'établissement de normes, ainsi que de repérer les questions nouvelles et d'y répondre;

⁵ CX/AFRICA 25/25/2; CRD05 (République-Unie de Tanzanie); CRD07 (Zambie); CRD08 (Burundi); CRD09 (Cabo Verde); CRD12 (Kenya).

- ont souligné qu'il importait de promouvoir la collaboration institutionnelle, en s'appuyant sur les compétences du Codex, et l'harmonisation scientifique des activités d'établissement de normes;
 - ont salué les efforts déployés par les pays membres du Comité pour participer de manière effective aux activités du Codex et mettre en place des mécanismes permettant d'appliquer efficacement les normes et textes harmonisés.
 - Les pays membres ont été encouragés, lorsqu'il existe des normes internationales, à les intégrer dans les réglementations continentale et nationale, et à les appliquer.
10. Le secrétariat du Codex a souligné l'importance et les avantages d'une participation active à l'établissement de normes du Codex, et a expliqué les multiples solutions dont disposaient les membres du Comité pour participer au travail du Codex, indiquant qu'ils pouvaient notamment prendre part aux travaux des comités techniques, répondre aux lettres circulaires, soumettre des données à l'appui des activités d'évaluation des risques et contribuer aux groupes de travail électroniques. Il a aussi mis en évidence l'occasion offerte par le nouveau Plan stratégique du Codex 2026-2031 d'améliorer la collaboration avec les organisations internationales pertinentes, en précisant que le Comité pourrait servir de forum pour la promotion d'une collaboration renforcée. Les informations sur les secteurs agroalimentaires considérés comme prioritaires dans la région et les cibles relatives à la transformation des aliments pourraient également servir à déterminer les nouveaux domaines de travail au sein du Comité, de sorte que ceux-ci soient alignés sur les priorités et objectifs régionaux. Par ailleurs, il a été souligné qu'il importait de faire mieux connaître les liens existants entre les normes du Codex et celles de l'ORAN.

Conclusion

11. Le Comité FAO/OMS de coordination pour l'Afrique, à sa 25^e session:
- i. a remercié l'orateur principal, M. Hermogene Nsengimana, et a pris note des informations et des observations communiquées lors des débats, en particulier celles qui soulignaient l'importance de l'harmonisation des normes s'agissant d'atténuer les risques en matière de sécurité sanitaire des aliments et d'améliorer le développement économique;
 - ii. a encouragé les pays à mettre en place des cadres nationaux qui garantiraient l'harmonisation et la promotion des normes de sécurité sanitaire des aliments, tout en renforçant le travail du Codex;
 - iii. a exhorté les pays à renforcer le travail multisectoriel et multidisciplinaire sur les normes alimentaires par la création de mécanismes actifs de coordination entre les communautés de la sécurité sanitaire des aliments et les autres parties prenantes au sens large;
 - iv. a souligné qu'il importait d'intensifier la coopération entre différents secteurs et disciplines en organisant systématiquement des consultations renforcées dans le cadre de l'élaboration des normes alimentaires, qui consisteraient notamment à partager des données entre secteurs pour renforcer les systèmes de contrôle des aliments dans la région;
 - v. a pris acte de la détermination des membres dans la région, ainsi que de la FAO et de l'OMS, à renforcer de plus en plus les capacités aux fins de la collaboration multisectorielle entre, par exemple, l'agriculture, la santé, le secteur vétérinaire, la sécurité sanitaire des aliments et l'environnement aux niveaux national, régional et international;
 - vi. a souligné la nécessité de contribuer véritablement aux processus d'établissement de normes, d'harmoniser les lois et règlements avec les normes internationales et, surtout, d'appliquer efficacement ces normes pour mieux protéger la santé publique et faciliter le commerce;
 - vii. est convenu de la nécessité de créer des synergies entre le Plan stratégique du Codex 2026-2031 et d'autres initiatives continentales ou régionales;
 - viii. a appelé à renforcer la collaboration entre le Codex et l'ORAN s'agissant d'harmoniser le travail de normalisation pour les produits alimentaires prioritaires dans la région, afin d'adapter les normes existantes ou les nouvelles activités aux priorités régionales.

QUESTIONS EMANANT DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET DES ORGANES SUBSIDIAIRES DU CODEX (point 3 de l'ordre du jour)⁶

12. Le Comité a noté que la plupart des points avaient une visée informative et que les questions relatives au Plan stratégique du Codex pour 2026-2031 seraient examinées au titre du point 7 de l'ordre du jour.

⁶ CX/AFRICA 25/25/3; CRD07 (Zambie); CRD09 (Cabo Verde); CRD12 (Kenya).

Conclusion

13. Le Comité FAO/OMS de coordination pour l'Afrique, à sa 25^e session:
- i. a invité les membres et les observateurs de la région à participer activement aux débats menés au sein du Comité exécutif et de la Commission (par exemple en faisant part de leur expérience s'agissant du projet d'orientations relatives à l'application des Déclarations de principes concernant le rôle de la science dans la prise de décisions du Codex et en donnant leur avis sur le cadre de suivi du Plan stratégique du Codex pour 2026-2031);
 - ii. a pris note de ce que la Commission, à sa 46^e session, avait encouragé les membres à soumettre des documents de travail ou des propositions de nouveaux travaux sur les nouvelles sources d'aliments et les nouveaux systèmes de production d'aliments, en ayant recours aux mécanismes existants;
 - iii. est convenu d'informer le Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage (CCMAS) que les méthodes AOAC 935.47 et AOAC 939.09b pour le dosage du chlorure dans la viande séchée (couvertes par la norme CXS 350R-2022) devaient être incluses dans la norme CXS 234-1999 en tant que méthodes de type III;
 - iv. a pris note de la demande du CCMAS, ainsi que des travaux en cours au sein de celui-ci, concernant l'élaboration de plans d'échantillonnage et a décidé d'informer le CCMAS qu'il réexaminerait cette question une fois les travaux du CCMAS terminés;
 - v. a pris note que la Commission, à sa 47^e session, et le Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire (CCFH), à sa 54^e session, lui avaient demandé de passer en revue les *Directives régionales pour la conception de mesures de contrôle des aliments vendus sur la voie publique* (CXG 22R-1997) afin de s'assurer de leur cohérence avec les *Principes généraux d'hygiène alimentaire* (CXC 1-1969) et avec les nouvelles *Directives relatives aux mesures de contrôle de l'hygiène alimentaire sur les marchés alimentaires traditionnels* (CXG 103-2024). À cet égard, il est convenu de procéder, dans un premier temps, à une analyse et/ou à un examen comme suit:
 - a) le Coordonnateur pour l'Afrique, en l'occurrence l'Ouganda, invitera les membres et les observateurs à communiquer leurs observations sur les divergences éventuelles entre les directives CXG 22R-1997 et les deux textes apparentés et à faire part de leur intérêt à participer aux discussions qui se tiendront par la suite;
 - b) un groupe de travail informel, dirigé par le Kenya avec l'appui de Cabo Verde, de la Gambie, du Ghana, de l'Ouganda et du Sénégal ainsi que d'autres membres et observateurs intéressés, analysera les directives CXG 22R-1997 par rapport aux documents CXC 1-1969 et CXG 103-2024 et examinera les réponses des membres et observateurs; à la lumière de ces éléments, le groupe de travail établira, pour examen par le Comité à sa 26^e session, un document de travail dans lequel il fera le point sur la complémentarité et la cohérence des textes évalués et sur les mises à jour nécessaires;
 - c) le Comité déterminera, à sa 26^e session, les mesures qu'il conviendra de prendre.
14. Un observateur a indiqué qu'il apporterait son concours à l'examen en l'incluant dans son plan de travail, et un autre observateur s'est dit disposé à prêter appui aux pays membres pour la réalisation de l'analyse.

SÉCURITÉ SANITAIRE ET QUALITÉ DES ALIMENTS DANS LA RÉGION AFRIQUE (point 4 de l'ordre du jour)⁷

15. La Représentante de l'OMS, s'exprimant au nom de la FAO et de l'OMS, a présenté ce point de l'ordre du jour, rappelant les problèmes nouveaux mis en exergue lors de précédentes sessions du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Afrique, notamment la résistance aux antimicrobiens, les aflatoxines, les résidus de pesticides et la faiblesse des systèmes de contrôle des aliments. Elle a également indiqué que les stratégies en matière de sécurité sanitaire des aliments établies par la FAO, l'OMS et l'UA aux niveaux mondial et continental constituaient un appui fondamental et donnaient des orientations aux pays de la région aux fins de la planification et de la mise en œuvre de mesures visant à renforcer les systèmes nationaux de contrôle des aliments et à améliorer la sécurité sanitaire des denrées alimentaires.
16. La Représentante a informé les membres du Comité des activités actuellement entreprises par la FAO et l'OMS en vue d'améliorer les capacités régionales et nationales dans des domaines essentiels, notamment le renforcement des systèmes nationaux de contrôle des aliments, la prise en compte des aspects liés à la

⁷ CX/AFRICA 25/25/4; CRD05 (République-Unie de Tanzanie); CRD06 (Union africaine); CRD07 (Zambie); CRD08 (Burundi); CRD09 (Cabo Verde); CRD10 (Sénégal); CRD12 (Kenya).

sécurité sanitaire des aliments dans le contexte de la résistance aux antimicrobiens, le soutien aux pays et aux communautés économiques régionales en matière d'harmonisation des contrôles applicables aux aliments et de facilitation des échanges commerciaux, et la mise en avant de la sécurité sanitaire des aliments à l'occasion de la Journée internationale de la sécurité sanitaire des aliments.

17. Le Représentant de l'UA, se référant au document CRD06, a insisté sur les activités qui ont été conduites conformément aux six objectifs stratégiques relatifs à la sécurité sanitaire des aliments en Afrique, ainsi que sur leur incidence: *renforcer les politiques et les cadres juridiques; améliorer les capacités des systèmes de contrôle des aliments; encourager la promotion et favoriser une culture de la sécurité sanitaire des aliments; faciliter le commerce et l'accès aux marchés; stimuler la recherche et l'innovation et consolider la coordination et les partenariats*. Le Représentant a aussi pris note des recommandations présentées dans le document CRD06 concernant la nécessité de: i) soutenir les comités nationaux du Codex; ii) renforcer l'application des normes du Codex par les microentreprises et petites et moyennes entreprises; iii) dispenser des formations sur la mise en place de systèmes nationaux efficaces de contrôle des aliments; iv) tirer parti des plateformes numériques; et v) mobiliser des investissements durables en faveur de la sécurité sanitaire des aliments. Enfin, il a remercié les différents partenaires pour leur soutien inestimable.

Débats

18. Les participants à la 25^e session du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Afrique ont échangé leurs points de vue sur les questions soulevées par les représentants de la FAO, de l'OMS et de l'UA. Ainsi, le Comité:
- a souligné qu'il fallait s'atteler à résoudre les problèmes d'apparition récente, notamment la fraude alimentaire, les nouveaux contaminants touchant l'environnement et la sécurité sanitaire des aliments (microplastiques, par exemple), ainsi que les problèmes actuels, notamment celui de l'eau destinée à l'irrigation des cultures;
 - a insisté sur l'importance que revêtait l'établissement d'un cadre africain structuré qui permette une meilleure collaboration et favorise l'échange d'informations entre les membres du Réseau international des autorités de sécurité sanitaire des aliments dans la région en cas d'alerte liée à la sécurité sanitaire des aliments;
 - a pris acte du rôle crucial de l'outil FAO/OMS d'évaluation des systèmes de contrôle des aliments et appelé à élargir le soutien apporté aux fins de son utilisation à d'autres pays de la région;
 - a souligné la nécessité d'intensifier l'appui fourni aux petits États insulaires en développement (PEID) en vue de renforcer leurs systèmes de contrôle des aliments;
 - a indiqué que les exigences techniques toujours plus strictes du marché nécessitaient la mise en place de bases de données régionales solides et de centres d'excellence sur lesquels on pourrait s'appuyer pour fournir des données scientifiques, des éléments probants et des avis.
19. Un observateur a attiré l'attention sur ses activités dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments et a proposé que le Comité, à ses prochaines sessions, intègre les observateurs dans les échanges d'informations prévus au titre de ce point de l'ordre du jour.
20. La FAO a fait savoir au Comité qu'il était prévu d'aider d'autres pays de la région à évaluer leurs systèmes de contrôle des aliments à l'aide de l'outil FAO/OMS. Elle a aussi attiré l'attention sur le fait qu'il existait des outils permettant d'aider les pays à s'attaquer au problème de la fraude alimentaire.
21. L'OMS a informé le Comité que des efforts seraient déployés afin de réactiver le groupe du Réseau international des autorités de sécurité sanitaire des aliments en Afrique, qui a été créé pour servir de plateforme visant à faciliter l'échange d'informations entre les membres de ce Réseau dans la région.
22. Le secrétariat du Codex a présenté certains travaux du Codex liés à la transition vers le numérique, notamment l'achèvement, par le Comité sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires (CCFICS), de l'élaboration de directives destinées à promouvoir la dématérialisation des échanges de certificats dans le cadre du commerce de denrées alimentaires, ainsi que les activités actuellement menées en vue de la transformation numérique des systèmes nationaux de contrôle des aliments.

Conclusion

23. Le Comité FAO/OMS de coordination pour l'Afrique, à sa 25^e session:
- i. a remercié la FAO, l'OMS et l'UA pour les informations communiquées et pour l'appui technique fourni à la région;
 - ii. a pris note des informations et des observations communiquées lors des débats concernant tous les aspects abordés dans le document;
 - iii. a encouragé les membres à continuer à collaborer avec la FAO et l'OMS et d'autres organisations compétentes en vue de soutenir les initiatives relatives à la sécurité sanitaire des aliments dans la région;
 - iv. a encouragé les membres à adopter l'outil d'évaluation des systèmes nationaux de contrôle des aliments et à investir des ressources aux fins du renforcement de ces systèmes, ce qui servira de base à la concrétisation du plan stratégique relatif à la sécurité sanitaire des aliments;
 - v. a encouragé les membres à travailler activement ensemble pour répondre au besoin pressant de données scientifiques à l'appui de l'évaluation des risques et de l'établissement de normes dans la région;
 - vi. est convenu de poursuivre ses efforts pour renforcer la participation aux activités du Codex, avec le soutien du Fonds fiduciaire du Codex;
 - vii. est convenu d'informer la Commission, à sa 48^e session, de son intention de modifier l'ordre du jour de ses sessions pour y faire figurer les questions d'intérêt pour la région Afrique émanant d'organisations régionales et d'autres organisations internationales.

ACTIVITÉS DU CODEX INTÉRESSANT LA RÉGION (point 5 de l'ordre du jour)⁸

24. Le Coordonnateur a présenté ce point et a rappelé que le document avait pour objectifs de permettre l'examen des activités menées actuellement par la Commission du Codex Alimentarius et ses organes subsidiaires et considérées comme particulièrement pertinentes ou importantes pour la région, ainsi que de recenser les problèmes éventuels et de communiquer des propositions de solutions. Il a en outre rappelé que les textes du Codex qui intéressaient grandement la région comprenaient, entre autres, les normes sur les aflatoxines, les résidus de pesticides, la fraude alimentaire et la résistance aux antimicrobiens.
25. En ce qui concernait le Fonds fiduciaire du Codex, le Coordonnateur a souligné qu'il devenait de plus en plus nécessaire d'en élargir la portée, de sorte qu'il puisse aussi offrir un soutien sur mesure à titre exceptionnel (formation à la rédaction de propositions, par exemple), ce qui permettrait aux pays pouvant prétendre à cette aide de soumettre leurs propositions en temps voulu dans la perspective du prochain cycle de demandes. Il a conclu son intervention en faisant mention d'autres travaux du Codex intéressant la région et entrepris par les différents comités du Codex, comme indiqué dans le document.

Débats

26. Les membres et les observateurs ont remercié le Coordonnateur pour le document et les activités menées et ont exprimé les avis suivants:
- la transformation du secteur agroalimentaire africain doit s'appuyer sur des normes scientifiques et reconnues au niveau international, notamment celles élaborées par le Codex;
 - la participation active aux activités du Codex et la production et le partage de données demeurent essentiels pour la région, et des programmes ciblés pourraient être mis en œuvre, en collaboration avec d'autres partenaires régionaux et internationaux concernés, pour favoriser davantage la participation de tous les pays membres du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Afrique;
 - il faut prévoir des périodes de transition raisonnables dans le cadre de l'application des normes nouvellement adoptées, y compris la *Norme sur les préparations de suite destinées aux nourrissons du deuxième âge et produit destiné aux enfants en bas âge* (CXS 156-1987), afin que l'approvisionnement soit assuré sans problème;

⁸ CX/AFRICA 25/25/5; CRD05 (République-Unie de Tanzanie); CRD06 (Union africaine); CRD07 (Zambie); CRD08 (Burundi); CRD11 (observations de la Fédération internationale des industries des aliments diététiques); CRD12 (Kenya).

- il est nécessaire de plaider en faveur d'un financement accru et de la mise en place de programmes de mentorat par l'intermédiaire du Fonds fiduciaire du Codex afin d'améliorer la participation et de renforcer les systèmes de sécurité sanitaire des aliments, ainsi que de contribuer à la pérennité des activités financées par le Fonds; il pourrait être envisagé de réorganiser ce dernier de sorte qu'il puisse également soutenir la collecte de données scientifiques, laquelle est essentielle pour l'établissement et l'adoption des normes;
- une collaboration tant verticale qu'horizontale est indispensable aux fins de l'élaboration des normes et de l'échange d'informations;
- il est important d'intégrer les normes du Codex dans les législations nationales, car cela permettrait de stimuler le commerce intra-africain, et il convient d'étudier la possibilité de réaliser une enquête régionale visant à évaluer la manière dont les normes sont appliquées dans l'ensemble des pays membres du Comité;
- il importe d'encourager la participation des membres du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Afrique aux travaux du CCFICS, notamment aux nouveaux travaux ayant trait aux orientations relatives aux mécanismes de recours dans le contexte du rejet de denrées alimentaires importées, et il est noté à cet égard que le Maroc copréside le groupe de travail électronique chargé de la mise au point de principes et de directives visant à harmoniser l'utilisation, l'élaboration et la mise en œuvre des listes d'établissements.

Conclusion

27. Le Comité FAO/OMS de coordination pour l'Afrique, à sa 25^e session:
- i. a confirmé la pertinence des normes et des domaines de travail actuels du Codex recensés dans le document CX/AFRICA 25/25/5;
 - ii. s'est dit favorable aux travaux en cours au sein des différents comités du Codex;
 - iii. est convenu d'appeler à un soutien des travaux du Codex et de la sécurité sanitaire des aliments au niveau national, ainsi que de plaider en faveur de l'augmentation des ressources du Fonds fiduciaire;
 - iv. a encouragé les membres à accueillir conjointement les groupes de travail électroniques et à y participer, ainsi qu'à soumettre des propositions de nouveaux travaux, selon qu'il conviendra.

PLAN STRATEGIQUE DU CODEX POUR 2020-2025 – Mise en œuvre du Plan stratégique par le Comité FAO/OMS de coordination du Codex pour l'Afrique (POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR)⁹

28. Le Président a présenté le point de l'ordre du jour et a indiqué que son examen serait divisé en deux parties, la première portant sur la mise en œuvre du Plan stratégique par le Comité, la seconde sur les progrès obtenus eu égard au plan de travail régional en matière de communication.

Première partie: Mise en œuvre du Plan stratégique par le Comité FAO/OMS de coordination du Codex pour l'Afrique

29. Le Président a rappelé que les participants à la 24^e session du Comité, en 2022, avaient fixé trois objectifs prioritaires, à savoir l'objectif 1 (intervenir rapidement face aux problèmes actuels, naissants et cruciaux), l'objectif 3 (accroître les effets en faisant en sorte que les normes du Codex soient reconnues et utilisées) et l'objectif 4 (faciliter la participation de tous les membres du Codex tout au long du processus d'établissement d'une norme). Il a ensuite attiré l'attention sur les principales activités mises en œuvre dans le cadre de chaque objectif au cours de la période 2022-2024:
- **Objectif 1** – Les activités liées au premier objectif ont été menées en collaboration avec la FAO, l'OMS et d'autres organisations régionales et/ou internationales. Elles visaient à encourager la participation aux réunions du Codex et à sensibiliser davantage à la réduction des résidus de pesticides dans les aliments, au thème de la résistance aux antimicrobiens et à l'importance de la sécurité sanitaire des aliments, afin de renforcer les mesures visant à prévenir, à détecter et à gérer les risques d'origine alimentaire. On peut aussi citer les activités de renforcement des compétences scientifiques et des capacités d'analyse des risques, l'accent étant mis sur la production de données.
 - **Objectif 3** – Les activités relatives au troisième objectif visaient à accroître les effets des travaux du Codex. Il s'agissait notamment d'activités d'appui à la mise en place du Fonds fiduciaire du Codex (programmes régionaux et nationaux) et d'activités de sensibilisation à la sécurité sanitaire des aliments sur le plan stratégique et au niveau local, activités menées par les membres.

⁹ CX/AFRICA 25/25/6; CRD07 (Zambie), CRD08 (Burundi), CRD09 (Cabo Verde), CRD10 (Sénégal), CRD12 (Kenya).

- **Objectif 4** – Le but principal des activités en lien avec le quatrième objectif était d’assurer la pérennité des structures nationales du Codex. Pendant la période considérée, des pays comme l’Eswatini et la Somalie ont bénéficié d’un soutien destiné à la création et/ou au renforcement de leurs structures nationales du Codex. Parallèlement, on a relevé un recul de la participation des membres de la région aux travaux du Codex en raison de l’organisation des réunions en présentiel, après une période de réunions tenues en ligne et hybrides.

Deuxième partie – Progrès obtenus eu égard au plan de travail du Codex en matière de communication (point 6.1 de l’ordre du jour)¹⁰

30. Le secrétariat du Codex a présenté les progrès réalisés dans le cadre de la mise en œuvre du plan de travail régional en matière de communication et il a salué les résultats obtenus dans la région pendant la période 2022-2024. Il a noté que le Comité avait atteint tous les objectifs fixés au titre des indicateurs établis dans le plan de travail en matière de communication, qu’il avait dépassé certains d’entre eux et qu’il était devenu le contributeur le plus actif s’agissant des nouvelles et des informations relatives aux travaux du Codex publiées sur le site web du Codex. Il a de nouveau invité les membres à continuer de participer aux activités de communication du Codex et à y participer davantage.
31. Le secrétariat du Codex a par ailleurs présenté les résultats de l’enquête menée auprès des membres de la région pour évaluer les progrès obtenus dans l’exécution du plan de communication (annexe V) et a noté que, dans la région, la communication se fait le plus souvent par courrier électronique et messages WhatsApp.

Débats

32. Les membres ont échangé leurs vues au sujet des deux comptes rendus susmentionnés et ont formulé les propositions ci-après.

Plan stratégique

- Les membres ont noté avec préoccupation que le niveau de participation aux activités du Codex avait baissé. Ils ont proposé qu’un mécanisme de communication d’information des points de contact du Codex sur les activités soit établi et que les membres actifs soient encouragés à jouer le rôle de mentor auprès des autres.
- Les parties prenantes du secteur de la sécurité sanitaire des aliments devraient être constamment mobilisées à l’aide des outils de communication appropriés et les membres devraient participer aux travaux du Codex en faisant fond sur l’importance de cet enjeu.

Communication

- Les communications concernant les questions relatives au Codex devraient aussi être accessibles aux personnes ayant un handicap, notamment les malvoyants et les malentendants.
 - Il faudrait mettre au point une stratégie d’appui au renforcement des activités de communication du Codex au niveau national et soutenir la participation des parties prenantes.
 - Il faudrait aussi encourager les membres à partager des informations sur les expériences ayant donné de bons résultats, les meilleures pratiques et les défis à relever.
 - Le Codex devrait tirer parti de la technologie pour rendre la communication plus efficace, tout en tenant compte de la nécessité de continuer à utiliser les circuits de communication traditionnels, afin d’atteindre une masse critique au niveau local.
 - Le coordonnateur doit suivre les activités de communication et demander régulièrement aux membres de partager leur expérience et des récits à cet égard.
33. En réponse à certains commentaires, le secrétariat du Codex a déclaré qu’une réflexion était en cours sur l’utilisation d’outils supplémentaires dans le cadre des activités de communication, y compris sur le rôle possible et l’utilisation éventuelle de l’intelligence artificielle. S’agissant de la proposition d’un observateur relative à l’élaboration d’une stratégie de communication sur les risques, il a précisé que les membres de la région pourraient présenter une proposition en ce sens lors d’une prochaine session du Comité.

Conclusion

34. Le Comité FAO/OMS de coordination pour l’Afrique, à sa 25^e session:
- i. a pris note du rapport du Coordonnateur sur l’exécution du Plan stratégique du Codex et les activités de communication pendant la période 2022-2024;

¹⁰ CX/AFRICA 25/25/7; CRD07 (Zambie); CRD10 (Sénégal).

- ii. a estimé que les activités en cours étaient toujours pertinentes et qu'elles devaient être poursuivies en 2025;
- iii. était d'avis que le Coordonnateur mobilise les points de contact du Codex aux fins de leur contribution à la mise au point du rapport final sur le Plan stratégique et qu'il présente au secrétariat du Codex, fin 2025, un rapport visant à faciliter la préparation par celui-ci du rapport final sur la mise en œuvre du Plan stratégique du Codex pour 2020-2025;
- iv. a demandé au Coordonnateur de mobiliser les membres en vue du partage des meilleures pratiques, des défis que les pays doivent relever et des moyens permettant de les traiter et de trouver une solution;
- v. a adopté le plan de travail en matière de communication pour 2025-2026 (annexe II).

PLAN STRATÉGIQUE DU CODEX POUR 2026-2031 – ÉTAT D'AVANCEMENT ET PROCHAINES ÉTAPES (point 7 de l'ordre du jour)¹¹

35. Le secrétariat du Codex a présenté le point, en rappelant que la Commission élabore régulièrement des plans stratégiques dans le but d'accomplir son mandat, en tenant compte de la situation mondiale. Rappelant aussi que la Commission, à sa 47^e session en 2024, avait adopté le Plan stratégique pour la période 2026-2031, le secrétariat a indiqué que cela laissait une année pour élaborer le cadre de suivi et pour que les comités de coordination devant se réunir en 2025 et les autres acteurs concernés établissent les plans de travail à l'appui de la mise en œuvre du nouveau Plan stratégique. Prenant note du fait que le Plan stratégique vise à orienter les activités du Codex, il a indiqué que les plans de travail ne devaient pas être élaborés isolément des autres activités du Comité, mais plutôt que les objectifs stratégiques devaient donner la direction à suivre dans le cadre des travaux entrepris par le Comité et ses membres. Enfin, le secrétariat a noté que le projet de cadre de suivi du Plan stratégique serait communiqué en temps voulu à tous les membres pour qu'ils l'examinent et a encouragé les membres à participer au processus d'examen.
36. Le Président a rappelé que le Comité était convenu, au titre du premier point de l'ordre du jour, de créer un groupe de travail de session chargé d'examiner la mise en œuvre du nouveau Plan stratégique.
37. Les membres se sont dits satisfaits de l'approche qui avait été adoptée pour élaborer le plan de travail à l'appui de la mise en œuvre du Plan stratégique actuel, et le Comité a de ce fait confirmé que la constitution du groupe de travail de session serait un bon point de départ. Il est convenu que le groupe serait présidé par la Zambie et examinerait les objectifs stratégiques et les résultats afin de déterminer ceux qui devaient être prioritaires pour la région et recenserait les activités à entreprendre aux fins de la concrétisation des résultats prioritaires.
38. La Zambie, Présidente du groupe de travail de session, a rendu compte des progrès accomplis dans le document CRD02. Elle a indiqué que les membres considéraient tous les objectifs comme importants pour la région et tenaient pour prioritaires les résultats 1.1 (analyses prospectives et activités de veille), 1.2 (conseils scientifiques) et 1.4 (élaboration des normes de manière transparente et inclusive et en temps voulu); 2.3 (renforcement des capacités) et 2.4 (participation active des membres); 3.2 (approches visant à faire face aux défis mondiaux), 3.3 (systèmes alimentaires durables et résilients) et 3.4 (organisations internationales); et 4.1 (reconnaissance de l'importance du Codex), précisant que le résultat 4.3 (harmonisation) puis le résultat 4.2 (promotion de l'approche «Une seule santé») pouvaient être considérés comme des priorités secondaires. Elle a ajouté que certaines activités susceptibles d'être entreprises avaient été recensées et indiquées dans le rapport, mais n'avaient pas été examinées par les membres. Celles-ci devraient faire l'objet de réflexions complémentaires au même titre que les activités au sujet desquelles le Comité s'était déjà mis d'accord et qui figuraient aussi, à toutes fins utiles, dans le document CRD02.
39. Le Comité a approuvé les objectifs et les résultats prioritaires et a formulé des propositions d'activités supplémentaires, à savoir:
- remédier au manque important de données scientifiques et suivre les premières mesures prises par l'Union africaine à cet égard;
 - faire en sorte que les initiatives de renforcement des capacités ne concernent pas seulement les points de contact du Codex, mais s'adressent également aux autres parties mentionnées dans le résultat 2.3, notamment les délégués et les comités nationaux du Codex;
 - tenir compte du fait que la Déclaration de Kampala sur le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) pourrait servir à déterminer le rôle que pourraient jouer les normes du Codex dans la transition vers des systèmes alimentaires durables et résilients;

¹¹ CX/AFRICA 25/25/8; CRD02 (rapport du groupe de travail de session sur la mise en œuvre du Plan stratégique du Codex pour 2026-2031); CRD05 (République-Unie de Tanzanie); CRD07 (Zambie); CRD08; (Burundi); CRD09 (Cabo Verde); CRD10 (Sénégal); CRD07 (Kenya).

- promouvoir une plus grande mobilisation des communautés économiques régionales (CER) qui jouent également un rôle d'observateurs des travaux du Codex;
 - mettre à profit les diverses journées et manifestations régionales pertinentes pour mieux faire connaître le Codex dans la région;
 - s'employer à faire reconnaître à haut niveau l'intérêt de l'approche «Une seule santé» et à promouvoir la réalisation de recherches collaboratives en adéquation avec les objectifs de cette approche;
 - favoriser l'échange de données entre les secteurs afin d'éclairer la prise de décisions sur la sécurité sanitaire des aliments;
 - utiliser davantage le modèle d'analyse des risques dans l'application des textes du Codex;
 - se pencher sur les différents leviers et projets à mobiliser pour prêter appui aux points de contact du Codex, notamment le mentorat;
 - mettre en place des initiatives visant à mobiliser davantage les parties prenantes nationales.
40. Les débats ayant été riches et approfondis, le Président a indiqué que des progrès satisfaisants avaient été accomplis en ce qui concerne le plan de travail et que toutes les propositions avaient été consignées dans une version actualisée du tableau, qui figurait initialement dans le document CRD02. Cependant, compte tenu de l'ampleur des propositions, le Président a indiqué qu'il serait nécessaire d'affiner les idées exposées et d'élaborer un plan de travail plus concret et plus axé sur l'action d'ici à la fin de l'année 2025.
41. Pour ce faire, le Comité a estimé que la meilleure approche à adopter serait d'établir un groupe de travail électronique chargé d'examiner et de peaufiner ces activités et de mettre la dernière main au plan de travail dans les mois à venir.

Conclusion

42. Le Comité FAO/OMS de coordination pour l'Afrique, à sa 25^e session:
- i. s'est engagé à faciliter la mise en œuvre du Plan stratégique du Codex pour 2026-2031;
 - ii. est convenu de créer un groupe de travail électronique présidé par la Zambie et coprésidé par la Gambie, le Kenya, le Maroc et le Sénégal et travaillant en anglais et en français, qui aura pour mission:
 - d'élaborer un plan de travail à l'appui de la mise en œuvre en examinant et en affinant les différentes activités susceptibles d'être menées qui ont été recensées (annexe III);
 - de désigner un responsable par activité et de mettre en place un mécanisme d'établissement de rapports;
 - de tenir compte, lorsqu'il élaborera le plan de travail, des autres stratégies pertinentes pour la région, notamment celles qui ont été élaborées par la FAO, l'OMS et l'UA;
 - de présenter un rapport au Coordonnateur d'ici au 31 octobre 2025, en amont des sessions du Comité exécutif et de la Commission;
 - iii. a encouragé les pays à prendre une part active au processus d'élaboration du cadre de suivi du Plan stratégique du Codex pour 2026-2031 et à son examen lorsqu'il sera disponible.

UTILISATION ET IMPACT DES NORMES DU CODEX DANS LA RÉGION (point 8 de l'ordre du jour)¹²

43. Le secrétariat du Codex a présenté ce point de l'ordre du jour et a remercié les membres de la région d'avoir répondu en grand nombre à l'enquête sur l'utilisation et l'impact des textes du Codex, le taux de réponse ayant presque doublé entre 2022 et 2023. Il a fait remarquer qu'il ressortait de l'enquête que les textes du Codex jouaient un rôle important dans la sécurité sanitaire et la qualité des aliments et que les membres étaient satisfaits de la portée, de l'utilité et de l'utilisation des textes du Codex. Les résultats de l'enquête mettent également en évidence les obstacles qui entravent l'utilisation et la mise en œuvre des normes du Codex dans la région, notamment le manque de ressources, les capacités de mises en œuvre locales et la durée de la mise en œuvre à l'échelle nationale, ainsi que la méconnaissance des normes du Codex chez les parties prenantes.
44. Le Président a indiqué qu'aucune norme régionale n'avait été incluse dans l'enquête et qu'il conviendrait de prendre en compte ce type de normes dans les prochaines éditions de l'enquête.

¹² CX/AFRICA 25/25/9; CRD07 (Zambie); CRD09 (Cabo Verde); CRD10 (Sénégal).

Débats

45. Les membres et les observateurs ont exprimé leur avis sur les questions abordées dans le rapport et ont notamment fait part des observations suivantes:
- il est important de recourir davantage aux outils numériques pour faciliter l'accès aux textes du Codex et leur utilisation, ainsi que pour pouvoir les actualiser plus rapidement et pour faciliter la navigation entre les différentes normes, au besoin;
 - il faut poursuivre les efforts engagés pour faire mieux connaître les textes du Codex et promouvoir leur application;
 - les plateformes interactives sont utiles pour faciliter l'accès aux informations sur l'utilisation et l'impact des textes du Codex;
 - le manque de données scientifiques permettant d'évaluer les risques dans la région en ce qui concerne des enjeux importants intéressant la sécurité sanitaire des aliments, comme les mycotoxines, est problématique et il convient d'y remédier si l'on veut que les normes présentent plus d'intérêt pour la région, d'autant que la résolution de ce problème faciliterait l'application des normes;
 - il convient de promouvoir et de renforcer la collecte de données scientifiques;
 - il serait utile de procéder à des enquêtes sur l'utilisation et l'impact de toutes les normes régionales, sachant qu'il serait possible de choisir les textes à inclure dans les enquêtes parmi sept (7) textes régionaux;
 - l'utilisation des *Directives régionales à l'intention des services centraux de liaison avec le Codex et des comités nationaux du Codex* (CXG 43R-2003) devrait faire l'objet d'un examen, étant donné que ces directives constituent le fondement de tout travail lié aux activités du Codex au niveau national.
46. Notant qu'il était globalement entendu qu'il fallait réaliser des enquêtes sur l'utilisation et l'impact des normes régionales, le Comité a cherché à déterminer quels textes régionaux devraient être pris en compte, comme les *Directives régionales pour la conception de mesures de contrôle des aliments vendus sur la voie publique* (CXG 22R-1997) et la *Norme régionale sur la viande séchée* (CXS 350R-2022).
47. Il a été rappelé que le Comité, à sa 25^e session, était déjà convenu d'analyser les directives CXG 22R-1997 afin de déterminer si elles devaient être révisées aux fins d'une harmonisation avec les documents CXC 1-1969 et CXG 103-2024 (voir l'alinéa v du paragraphe 13), et qu'il serait opportun d'inclure les directives CXG 22R-1997 dans la prochaine enquête sachant que cela pourrait apporter un éclairage utile en vue de leur analyse et de leur éventuelle révision.
48. Pour ce qui est d'inclure les directives CXG 43R-2003 dans la prochaine enquête, le secrétariat du Codex a fait observer qu'elles ne concernaient pas les textes relatifs à la sécurité sanitaire et à la qualité des aliments et n'étaient donc pas compatibles avec la structure actuelle de l'enquête sur l'utilisation et l'impact des textes du Codex. Toutefois, il a été rappelé que la FAO et l'OMS avaient déjà mis au point un outil de diagnostic servant à évaluer les points de contact et les comités nationaux du Codex et pouvant être utilisé pour avoir un aperçu des atouts et des capacités des points de contact dans la région.
49. Les représentants de la FAO et de l'OMS ont indiqué que l'outil de diagnostic avait déjà été mis en place dans de nombreux pays et qu'il était possible d'élargir son utilisation à d'autres pays. Les capacités des points de contact nationaux du Codex ont également été évaluées au moyen d'autres outils de la FAO et de l'OMS.

Conclusion

50. Le Comité FAO/OMS de coordination pour l'Afrique, à sa 25^e session:
- i. a pris note des résultats de l'enquête sur l'utilisation et l'incidence des textes du Codex, en particulier ceux qui concernent la région;
 - ii. a dit vouloir en apprendre davantage sur les capacités des points de contact nationaux du Codex dans la région et sur la mesure dans laquelle les *Directives régionales à l'intention des services centraux de liaison avec le Codex et des comités nationaux du Codex* (CXG 43R-2003) étaient utilisées, et a prié la FAO et l'OMS d'utiliser leurs outils pour évaluer les atouts et les capacités des points de contact dans la région, en tenant compte des dispositions des directives CXG 43R-2003, et d'établir un rapport qui sera soumis pour examen au Comité à sa 26^e session;
 - iii. a prié le secrétariat du Codex d'inclure les *Directives régionales pour la conception de mesures de contrôle des aliments vendus sur la voie publique* (CXG 22R-1997) dans la prochaine enquête sur l'utilisation et l'impact des textes du Codex.

PROPOSITIONS DE NOUVEAUX TRAVAUX (point 9 de l'ordre du jour)¹³

51. Le Président a rappelé que le Comité, à sa 24^e session, avait demandé au Sénégal de préparer un document de travail et un document de projet actualisé pour les deux produits concernés, en prenant en compte les lacunes ou problèmes qui avaient été mis en évidence, et de les communiquer en vue de leur examen à la prochaine session.

Proposition visant l'élaboration d'une norme régionale sur le ketiakh (point 9.1 de l'ordre du jour)

52. Le Sénégal a présenté la proposition concernant le poisson braisé ou bouilli séché en se référant à la dernière version figurant dans le document CRD14 et a signalé que cette denrée était produite dans plusieurs pays et était commercialisée dans la région et au-delà. Il a également été indiqué que les nouveaux travaux consisteraient à définir les caractéristiques du produit et que la norme contribuerait à la production de denrées sans danger et de bonne qualité et faciliterait les échanges au sein de la région. Il a été signalé que les normes du Codex sur les différents types de poisson séché qui existaient, notamment la *Norme sur les anchois bouillis salés séchés* (CXS 236-2003), la *Norme sur le poisson fumé, le poisson aromatisé à la fumée et le poisson fumé-séché* (CXS 311-2013) et la *Norme sur les poissons salés et les poissons salés séchés de la famille des Gadidés* (CXS 167-2018), ne concernaient pas ce type de produit, car les méthodes de production étaient différentes. Il était donc nécessaire d'élaborer une norme sur le poisson braisé ou bouilli séché, salé ou non, produit dans la région.
53. Le Président a proposé que, dans un premier temps, le Comité détermine si les membres étaient globalement favorables à la proposition, puis que, si cela était le cas, on réfléchisse à la voie à suivre pour mener ces travaux.

Débats

54. Après un débat général, le Comité a noté que les membres étaient favorables à la proposition de nouveaux travaux et a pris acte des observations suivantes:
- le produit est communément consommé dans la région et l'élaboration d'une norme sur ce produit serait bénéfique en matière de santé publique et contribuerait à l'harmonisation des différentes exigences, ce qui faciliterait le commerce intra-africain;
 - le nom du produit décrit dans la norme ainsi que le champ d'application devraient avoir un caractère général et inclure les différentes formes de poisson séché produit à partir de différentes espèces de poisson dans différentes parties de la région, que ce soit en eau douce ou en eau de mer;
 - il faudrait conserver l'appellation «ketiakh» dans le titre de la norme, car il s'agit d'un nom très distinctif, qui pourrait également être défini dans la section consacrée aux exigences en matière d'étiquetage, où serait ajouté le nom en anglais.
55. Le secrétariat du Codex a fait savoir qu'il faudrait bien réfléchir à la méthode ou au mécanisme qui serait adopté pour élaborer la norme sur le poisson braisé ou bouilli séché. Hormis l'utilisation de la procédure d'élaboration des normes régionales et compte tenu du fait que le produit est également commercialisé en dehors de la région, une autre possibilité consisterait à confier ces travaux au Comité du Codex sur le poisson et les produits de la pêche (CCFFP), un comité récemment réactivé, qui pourrait envisager de réviser la norme CXS 236-2003, qui porte sur les produits de la pêche bouillis salés séchés dont le processus de production est semblable à celui qui est utilisé pour produire du ketiakh. Ce choix irait dans le sens de la recommandation formulée par le Comité exécutif, à sa 87^e session, qui indique qu'il faudrait adopter une approche horizontale large lors de l'élaboration de normes relatives à des produits afin de prendre en compte un large éventail de produits, ainsi que les besoins de nombreux pays.
56. Il a également été indiqué que, compte tenu des débats qui ont eu lieu à la 47^e session de la Commission, le secrétariat du Codex et le secrétariat hôte du CCFFP examineraient les normes existantes relatives à des produits qui concernent le poisson. Par conséquent, la proposition pourrait être analysée dans le cadre de cet examen, sachant qu'il est important de veiller à la cohérence de l'ensemble des textes du Codex. En outre, il a été rappelé au Comité que, dans le cadre du mandat des comités de coordination, il était possible de recommander l'élaboration d'une norme internationale, si nécessaire.

¹³ CX/AFRICA 25/25/10 Add.1; CRD05 (République-Unie de Tanzanie); CRD08 (Burundi); CRD12 (Kenya); CRD14 (Sénégal).

57. Le Président a indiqué que le Comité avait établi la nécessité d'élaborer une norme, mais qu'il restait certaines lacunes dans le document de projet, notamment en ce qui concerne les espèces de poisson sur lesquelles devait porter la norme. Il a également mentionné qu'il fallait réfléchir davantage au mécanisme qu'il faudrait suivre pour élaborer la norme (régional ou international). Le Président a sollicité des avis quant aux prochaines étapes afin que l'on détermine s'il fallait continuer d'aborder la proposition de nouveaux travaux en tant que norme régionale ou soumettre la proposition au CCFFP afin que celui-ci élabore une norme internationale ou révise une norme existante pour y inclure ce type de produit.
58. De manière générale, les membres du Comité se sont dits favorables à l'élaboration d'une norme régionale qui favoriserait le commerce intrarégional et à une modification du document de projet visant à le faire porter uniquement sur le marché régional. Les membres ont estimé que l'élaboration d'une norme régionale constituerait une approche plus efficace pour mener ces travaux.
59. Le secrétariat du Codex a ensuite fait savoir au Comité que chacune des deux voies (l'approche régionale et l'approche internationale) avait des incidences. Dans le cas de l'approche régionale, il faudrait réviser le document de projet afin de combler les lacunes constatées et de reconsidérer les aspects liés à la distribution internationale du produit, dans la mesure où les normes régionales sont mises au point et adoptées par les membres de la région et ne s'appliquent donc qu'à la région en question. Pour que le document de projet puisse être présenté à la Commission pour approbation à sa 48^e session, le Comité devrait le réviser et l'entériner au cours de la présente session. Si l'on proposait d'élaborer ou de réviser une norme internationale, il serait possible d'actualiser ou de réviser le document de projet après la session et de le transmettre au secrétariat du Codex en vue de son examen par le CCFFP. En ce qui concerne la suggestion d'adopter une approche en deux étapes qui consisterait à élaborer dans un premier temps une norme régionale, puis à la transformer en norme internationale, il a été précisé qu'il y avait une procédure spécifique pour cela et qu'il faudrait qu'une proposition de nouveaux travaux soit examinée et approuvée.
60. Le Comité est convenu de donner suite à la proposition de nouveaux travaux sur une norme régionale, a réexaminé le document de projet section par section et est convenu d'apporter les modifications suivantes:
- le titre, le champ d'application et les sections concernées du document de projet ont été modifiés afin de prendre en compte le fait que la norme qui sera élaborée comprendra tous les produits de la pêche bouillis ou braisés, salés ou non, et pas seulement un seul produit, à savoir le ketiakh;
 - il a été précisé que la norme ne s'appliquerait qu'aux produits destinés au marché régional et ne concernerait pas les produits qui pouvaient être destinés aux marchés internationaux, dont les volumes/montants commercialisés étaient jugés négligeables;
 - le texte concernant les données ou informations commerciales a été revu et complété avec les données d'autres pays qui étaient disponibles afin de prendre en compte le fait que la denrée était produite dans l'ensemble de la région;
 - les titres des sections du document de projet ont été alignés afin de veiller à ce que tous les aspects couverts par les critères relatifs aux propositions de nouveaux travaux figurant dans le Manuel de procédure, en particulier ceux qui concernent les normes relatives à des produits, soient pris en compte;
 - le calendrier des travaux a été simplifié en y indiquant le nombre approximatif de sessions du Comité qui devront avoir lieu (c'est-à-dire deux sessions du Comité après approbation des nouveaux travaux par la Commission).
61. Le Comité est convenu que le Sénégal mettrait à jour et réviserait immédiatement le document de projet en fonction des modifications qu'il avait été décidé d'y apporter, afin que celui-ci puisse être inclus en annexe du rapport présenté au Comité, à sa 25^e session, pour adoption.

Conclusion

62. Le Comité FAO/OMS de coordination pour l'Afrique, à sa 25^e session, est convenu:
- i. de lancer les nouveaux travaux sur l'élaboration d'une norme régionale sur le poisson braisé ou bouilli séché, salé ou non, et de transmettre le document de projet (annexe IV) en vue de son approbation par la Commission, à sa 48^e session;
 - ii. d'établir, sous réserve de l'approbation des nouveaux travaux par la Commission, un groupe de travail électronique, présidé par le Sénégal et coprésidé par la Gambie et le Mali, qui travaillerait en anglais et en français et serait chargé d'élaborer l'avant-projet de norme en vue de sa diffusion pour observations à l'étape 3 et de son examen à sa prochaine session;
 - iii. que le rapport du groupe de travail électronique serait communiqué au moins trois mois avant la 26^e session du Comité.

Proposition visant l'élaboration d'une norme sur le thiakry (point 9.2 de l'ordre du jour)

63. Le Sénégal a présenté ce point de l'ordre du jour. Il a indiqué que la proposition de nouveaux travaux concernait la préparation à base de granulés de céréales ou autres végétaux précuits communément appelée «thiakry», qui est très consommée dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest. L'objectif principal de la norme est de favoriser l'harmonisation des pratiques de production dans la région, de garantir la qualité et la sécurité sanitaire des produits et de promouvoir la compétitivité des céréales locales produites dans la région. Le Sénégal a indiqué que la dernière version du document de projet présentée sous la cote CRD14 portait exclusivement sur les produits à base de mil.

Par ailleurs, il a été souligné que les normes existantes du Codex sur les céréales, en particulier la *Norme sur le mil chandelle en grains entiers et décortiqués* (CXS 169-1989) et la *Norme sur la farine de mil chandelle* (CXS 170-1989), ne traitaient pas de ce type de produit et qu'il apparaissait donc nécessaire d'élaborer une norme régionale distincte.

Débats

64. Le Comité a pris note du soutien à la réalisation de ces travaux, les délégués ayant formulé les observations générales suivantes:
- le produit, qui est un aliment de base traditionnel précuit confectionné à partir de mil, est largement consommé dans la région, en particulier en Afrique de l'Ouest, et il est donc opportun d'élaborer une norme régionale;
 - le mil précuit présente des avantages en matière de santé publique et de nutrition, et les nouveaux travaux aideraient à renforcer ces avantages ainsi que les économies locales par la promotion du commerce régional;
 - plusieurs types de céréales et de farines (par exemple la farine de plantain) sont utilisés pour produire du thiakry; il convient donc de ne pas limiter les travaux aux seuls produits à base de mil;
 - le produit ne porte par le même nom dans tous les pays, et il conviendrait par conséquent d'employer un titre plus générique.
65. Le Comité a noté que les travaux bénéficiaient certes d'un appui, mais qu'il restait des lacunes à combler, et a indiqué qu'il fallait notamment harmoniser le document de projet avec les exigences du Manuel de procédure du Codex (partie relative aux critères régissant l'établissement des priorités des travaux) et examiner le périmètre des travaux afin de mieux prendre en compte la nature du produit dans les différents pays de la région.
66. Le secrétariat du Codex a rappelé qu'il était recommandé d'adopter une approche horizontale, qu'il fallait définir clairement les enjeux à aborder et veiller à ce que l'approche proposée concernant le type de texte du Codex à élaborer (norme, directive ou code d'usages) convienne pour traiter le sujet et que la proposition soit représentative des besoins de l'ensemble de la région. Il a par ailleurs été rappelé qu'il fallait prendre en compte les normes existantes lorsqu'on s'interrogeait sur la pertinence d'entamer de nouveaux travaux.
67. Prenant note des contraintes de temps et des observations qui font apparaître la nécessité d'un examen plus détaillé, le Président a proposé que les auteurs de la proposition prennent en considération les questions soulevées au cours des débats, affinent la proposition et la présentent à la prochaine session du Comité.

Conclusion

68. Le Comité est convenu de demander au Sénégal de mettre à jour, en collaboration avec les membres intéressés et en consultation avec le Coordonnateur régional, la proposition relative aux céréales précuites en tenant compte des observations faites lors de la session, et de la présenter à nouveau à sa 26^e session.

NOMINATION DU COORDONNATEUR POUR L'AFRIQUE (point 10 de l'ordre du jour)¹⁴

69. Le secrétariat du Codex a présenté ce point de l'ordre du jour. Il a rappelé que l'Ouganda avait été nommé Coordonnateur pour l'Afrique à la 43^e session de la Commission, et qu'il ne pouvait pas être réélu étant donné qu'il avait effectué deux mandats.
70. Le Comité est convenu à l'unanimité de recommander que la Commission, à sa 48^e session, nomme la Gambie en tant que prochain Coordonnateur pour l'Afrique et a demandé à l'Ouganda de travailler en concertation avec la Gambie afin de veiller au bon transfert des fonctions de coordination.

¹⁴ CX/AFRICA 25/25/11; CRD04 (Gambie).

71. La Gambie a remercié toutes les délégations pour leur appui, s'est fermement engagée à remplir ses fonctions de coordonnateur et a également remercié l'Ouganda et tout particulièrement M. Hakim Mufumbiro Baligeya d'avoir coordonné de manière efficace les travaux du Codex dans la région.

AUTRES QUESTIONS (point 11 de l'ordre du jour)¹⁵

72. Faute de temps, le Comité n'a pas pu examiner la proposition de nouveaux travaux sur une norme régionale sur les caroubes fermentées (*Parkia biglobosa*) ni la proposition tendant à établir un organe subsidiaire de la Commission du Codex Alimentarius, qui figurent dans le document CRD03 soumis par le Nigéria.
73. Le Coordonnateur a indiqué au Comité que ces propositions pourraient être de nouveau présentées pour examen lors des prochaines sessions du Comité.
74. S'agissant de la proposition tendant à établir un organe subsidiaire de la Commission, le secrétariat du Codex a rappelé que la création d'organes subsidiaires relevait de la compétence de la Commission, conformément aux dispositions pertinentes énoncées dans le Manuel de procédure du Codex, et que la décision de créer un comité du Codex dépendait de la demande de nouveaux travaux et du thème central des nouveaux travaux proposés.
75. Le secrétariat du Codex a également rappelé que, lorsqu'elle approuvait de nouveaux travaux, la Commission s'employait à déterminer qui pouvait s'en occuper et si aucun organe subsidiaire compétent n'était en mesure de le faire, elle pouvait décider d'en créer un nouveau ou d'attribuer les travaux à une équipe spéciale. Il a souligné que, lorsqu'elle examinait les propositions de nouveaux travaux, la Commission pouvait également décider de réviser le mandat d'un comité existant de sorte que celui-ci concorde mieux avec les besoins des membres du Codex.

DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION (point 12 de l'ordre du jour)

76. Le Comité a été informé que sa 26^e session se tiendrait dans un délai d'environ deux ans et que des précisions seraient communiquées une fois que la Commission aurait nommé le Coordonnateur, à sa 48^e session, et après consultation du secrétariat du Codex.

¹⁵ CRD03 (présenté par le Nigéria).

**LIST OF PARTICIPANTS
LISTE DES PARTICIPANTS
LISTA DE PARTICIPANTES**

CHAIRPERSON - PRÉSIDENT - PRESIDENTE

Mr Hakim Baligeya Mufumbiro
Principal Standards Officer
Uganda National Bureau of Standards
Kampala

ASSISTANTS TO THE CHAIRPERSON – ASSISTANTES DU PRÉSIDENT – ASISTENTES DEL PRESIDENTE

Mrs Irene Mwesigwa
Principal Food Safety Officer
National Drug Authority
Kampala

Ms Jane Achieng
Standards Officer
Uganda National Bureau of Standards
Kampala

**MEMBER COUNTRIES
PAYS MEMBRES
PAÍSES MIEMBROS**

BURKINA FASO

Mr Dominique Ouedraogo
Ingénieur Agronome
Ministère en charge de l'Agriculture
Ouagadougou

Mr Dissan Boureima Gnoumou
Membre du Comité National Codex
Direction Générale de la santé et de l'hygiène
publique
Ouagadougou

CABO VERDE

Mrs Patrícia Miranda Alfama
Administradora Executiva da Entidade
Reguladora Independente da Saúde (ERIS)
ERIS
Praia

Mr Edson Cabral Dos Santos
Diretor de Regulação Alimentar da Entidade
Reguladora Independente da Saúde (ERIS)
ERIS
Praia

CAMEROON - CAMEROUN - CAMERÚN

Mr Mohamadou Awal
Sous-directeur Homologation des Normes
Agence des Normes et de la Qualité
Yaounde

Mr Pouedogo Pouedogo
Attaché
Service du premier ministre
Yaoundé

**CENTRAL AFRICAN REPUBLIC -
RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE -
REPÚBLICA CENTROAFRICANA**

Mr Gan-Sele Gbadin
Directeur de la Normalisation et de la Qualité
Point Contact Codex Alimentarius RCA
Bangui

Mr Brice Koyanga-Ndaya
Chef Service de la Normalisation et de
l'évaluation de la Conformité
Membre du comité national du Codex
Alimentarius RCA
Bangui

COMOROS - COMORES - COMORAS

Mr Ahmed Mze Ali Said Gamao
Point Focal National de la convention de Codex
Alimentarius
Gouvernement
Grande Comore

Mr Abdel Kader Ahamada Malida
Inspecteur Officiel de contrôle sanitaire des
aliments
Institut National de Recherche pour l'Agriculture
Moroni

CÔTE D'IVOIRE

Mr Usman Cisse
Chargé d'Etudes
Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture et du
Développement Rural/Comité National du Codex
Alimentarius
Abidjan

Mr Issouf Diallo
Chargé d'études, Auditeur interne
Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture, du
Développement Rural et des Productions
Vivrières
Abidjan

Mr Siriki Djané
Chargé d'études, responsable des traces TN
Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture, du
Développement Rural et des Productions
Vivrières
Abidjan

Dr Mariame Ciré Keita
Manager FSA
DANONE
Abidjan

Mrs Aminata Tidjani
Scientific Regulatory Affairs Manager
Coca Cola
Abidjan

DJIBOUTI

Dr Awaleh Osman Djama
Directeur Général
Agence Djiboutienne des normes et de la qualité
Djibouti

Mr Omar Wais Guedi
PCC
Agence Djiboutienne des normes et de la qualité
Djibouti

ETHIOPIA - ÉTHIOPIE - ETIOPÍA

Dr Meseret Bekele Buta
Director General
Institute of Ethiopian Standards
Addis Ababa

Mr Mengistu Tefera Addis
National Codex Contact Point
Institute of Ethiopian Standards
Addis Ababa

GAMBIA - GAMBIE

Ms Jainaba Jagne
Ambassador
Gambia Embassy in Addis

Mr Mamodou Bah
Director General
Food Safety and Quality Authority
Banjul

Mr Ousman Ceesay
Deputy Permanent Secretary
Office of the Vice President

Ms Lalia Jawara
Codex Contact Point
Food Safety and Quality Authority
Banjul

GHANA

Mrs Doreen Afi Gyau Koranteng
Codex Contact Point Manager
Ghana Standards authority
Accra

Mr Samuel Sackitey
Director
Ghana Standards authority
Accra

Mrs Regina Yawa Vowotor
Director
Ghana Standards Authority
Accra

KENYA

Dr Allan Azegele
Director of Veterinary Services
Ministry of Agriculture and Livestock Development
Nairobi

Dr Kimutai Maritim
Director
Kenya Dairy Board

Mr Vincent Chirchir
Assistant Director, Regulations and Compliance
Agriculture and Food Authority

Ms Maryann Kindiki
Manager, National Codex Contact Point
Kenya Bureau of Standards
Nairobi

Mr Shahid Minhas
Technical Advisor Food Safety and Quality
World Food Program Regional Bureau Nairobi
Nairobi

Mr Danset Moranga
Principal Standards Officer
Kenya Bureau of Standards
Nairobi

Mr Njane Samuel Njoroge
Director
Tea Board of Kenya

Ms Teresia Waithaka
Scientific and Regulatory Affairs Director
Coca-Cola Central, East and West Africa Limited
Nairobi

LIBERIA - LIBÉRIA

Mr Patrick Blamo
Head of Department/National Food Safety Expert
Liberia Standards Authority
Monrovia

MADAGASCAR

Mrs Lantomalala Raharinosy
Point de Contact du Codex
Ministère de l'industrialisation, du Commerce et
de la Consommation

MALAWI

Mr James Banda
Principal Research Officer
Department of Fisheries
Mangochi

Mr Justin Onani
Senior Standards Officer
Malawi Bureau of Standards
Blantyre

MALI - MALÍ

Dr Mahmoud Abdoul Camara
Chargé du Secrétariat Codex
Institut National de Santé Publique/Département
Nutrition et Sécurité Sanitaire des Aliments
Bamako

Dr Dioumé Cisse
Chef du Service Bonnes Pratiques Nutritionnelles
Institut National de Santé Publique/Département
Nutrition et Sécurité Sanitaire des Aliments
Bamako

MOROCCO - MAROC - MARRUECOS

Dr Hssane Beqqali Himdi
Director of Risk Assessment and Legal Affairs
National Food Safety Office (ONSSA)
Rabat

Mr Mohammed Benhaddou
Veterinarian at SPS Watch and Access Market
Service
National Food Safety Office
Rabat

NAMIBIA - NAMIBIE

Dr Jessey Alice Kamwi
Deputy Chief Veterinary Officer-Veterinary Public
Health
Ministry of Agriculture, Water and Land Reform
Windhoek

Mrs Violet Simataa
Chief Agriculture Scientific Officer
Ministry of Agriculture, Water and Land Reform
Windhoek

NIGER - NÍGER

Mr Boubacar Issa
Directeur Général
Bureau de Restructuration et de Mise à Niveau de
L'Industrie du Niger
Niamey

NIGERIA - NIGÉRIA

Mr Olubenga Stephen Aina
Deputy Director
National Agency for Food and Drug Administration
and Control
Lagos

Mr Fred Nduka Chiazor
Chairman -Technical Committee
Association of Food Beverage Employers
LAGOS

Mrs Eva Obiageli Edwards
Director
National Agency for Food and Drug Administration
and Control
Lagos

Mrs Iverene Enang Eno
Assistant Director
Standards Organisation of Nigeria
Abuja

Mr Yunusa Bena Mohammed
Deputy Director/Head Codex Contact Point
Standards Organisation of Nigeria
Lagos

Mr Oluwatobi Aduraleke Vaughan
Assistant Director
National Agency for Food and Drug Administration
and Control (NAFDAC)
Lagos

Mr Ibrahim Yahaya
ACSO/Codex Contact Person-SDD
Standards Organisation of Nigeria
Abuja

SENEGAL - SÉNÉGAL

Prof Amadou Diouf
President
Comité national du Codex Alimentarius
Dakar

Mr Alioune Badara Athie
Chef de Division
Direction Industries de Transformation de Pêche

Dr Raphaael Coly
Expert SSA
Comité national du Codex Alimentarius
Dakar

Mrs Ndeye Maguette Diop
Expert SSA
Comité national du Codex Alimentarius
Dakar

Mr Abdoulaye Diouf
Directeur
Direction des Industries de Transformation de la Pêche (DITP)
Dakar

Mrs Mame Diarra Faye
Point de Contact National
Comité national du Codex Alimentarius
Dakar

SEYCHELLES

Mr Guillaume Woodcock
Chief Fish Inspector
Seychelles Bureau of Standards
Mahe

UGANDA - OUGANDA

Prof William Kyamuhangire
CEO
Nilezilla Ltd
Nebbi

Ms Rehema Meeme
Standards Officer
Uganda National Bureau of Standards
Kampala

Ms Sarah Ngalombi
Senior Nutritionist
Ministry of Health
Kampala

Ms Tryphine Abigaba Biconco
Food Safety Expert
Food Safety Associates Limited
Kampala

Mr Awath Aburu
Standards Officer
Uganda National Bureau of Standards
Kampala

Ms Caroline Agonzibwa
Legal and Policy Analyst
KNES Consulting
Kampala

Mr Alex Bambona
Assistant Commissioner, Food and Nutrition Security
Ministry of Agriculture, Animal Industry and Fisheries
Entebbe

Mr Carols Bwambale Benard
Coordinator
Food Safety Coalition Uganda (FoSCU)
Kampala

Dr James Higenyi
Principal Veterinary Officer-Veterinary Public Health
MAAIF
Entebbe

Mr Ali Kalema
Team Lead
Halal Assurance Institute Uganda
Kampala

Mr Henry Kimera
Team Leader
Global Consumer Centre (CONSENT)

Ms Dorcas Lamunu Owot
Senior Science Officer
Uganda National Council for Science and Technology
Kampala

Dr Moses Matovu
Senior Research Scientist
National Agricultural Research Organization
Kampala

Mr Deusdedit Mubangizi
Manager National Metrology Laboratory
Uganda National Bureau of Standards
Kampala

Eng John Paul Musimami
Deputy Executive Director - Compliance
Uganda National Bureau of Standards
Kampala

Prof Charles Muyanja
Professor
Makerere University
Kampala

Dr Theophilus Mwesige
Commissioner
Agriculture Animal Industry and Fisheries
Entebbe

Mr Julius Mwijusya
Counsellor
Ministry of Internal Affairs
Kampala

Ms Ketra Nakayenga
Principal MSME Officer
Ministry of Trade, Industry and Cooperatives
Kampala

Ms Lailah Nalweyiso
Certification Manager
Halal Assurance Institute Uganda
Kampala

Mrs Susan Namaalwa
Principal Quality Control Officer
National Water and Sewerage Corporation
Kampala

Mr Daniel Richard Makayi Nangalama
Deputy Executive Director - Management and
Financial Services
Uganda National Bureau of Standards
Kampala

Dr Josephine Nyanzi
Principal Regulatory Officer – Vet Medicines
National Drug Authority
Kampala

Mr Allan Ochieng
Planner-Food Processing
National Planning Authority
Kampala

Mr Paul Omanyi Bwire
Assistant Commissioner Fish Quality Assurance
and Safety
Ministry of Agriculture Animal Industry and
Entebbe

Mr Ssekabira Ronald
Standards Officer
UNBS
Kampala

Prof George William Nasinyama
Director Lubaga Campus
Uganda Martyrs University
Kampala

**UNITED REPUBLIC OF TANZANIA -
RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE -
REPÚBLICA UNIDA DE TANZANÍA**

Mr Lawrence Chenge
In Charge of Agriculture and Food Standards
Division
Tanzania Bureau of Standards
Dar Es Salaam

Mr Emmanuel Busuulwa
National Liaison Officer
East African Business Council
Arusha

ZAMBIA - ZAMBIE

Ms Doreen Sakala Sianjani
Chief Environmental Health Officer - Food Safety
Ministry of Health
Lusaka

**OBSERVERS
OBSERVATEURS
OBSERVADORES**

**OBSERVER COUNTRIES
PAYS OBSERVATEURS
PAÍSES OBSERVADORES**

**EUROPEAN UNION - UNION EUROPÉENNE -
UNIÓN EUROPEA**

Mr Luis Lechiguero
Programme Officer– Sustainable Development
Delegation of the European Union to Uganda

**SAUDI ARABIA - ARABIE SAOUDITE - ARABIA
SAUDITA**

Mr Khalid Alzahrani
Head of the International Communication
Department for Specifications
Saudi Food and Drug Authority
Riyadh

SWITZERLAND - SUISSE - SUIZA

Mrs Awilo Ochieng Pernet
Former Chairperson, Codex Alimentarius
Commission
Federal Food Safety and Veterinary Office FSVO
Bern

**UNITED STATES OF AMERICA –
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE – ESTADOS
UNIDOS DE AMÉRICA**

Mr Kenneth Lowery
Senior International Issues Analyst
U.S. Department of Agriculture
Washington, D.C.

**INTERNATIONAL GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS –
ORGANISATIONS GOUVERNEMENTALES INTERNATIONALES –
ORGANIZACIONES GUBERNAMENTALES INTERNACIONALES**

**AFRICAN ORGANIZATION FOR
STANDARDIZATION (ARSO)**

Dr Hermogene Nsengimana
Secretary General
African Organization for Standardization
Nairobi

AFRICAN UNION (AU)

Mr John Oppong-Otoo
Coordinator, Economics, Trade and Marketing
African Union Interafrican Bureau
Nairobi

Mr Chiluba Mwape
Senior SPS Advisor
AUC
Addis Ababa

CABI INTERNATIONAL (CABI)

Dr Gbemenou Joselin Benoit Gnonlonfin
Sanitary and Phytosanitary (SPS) Global Lead
CAB International

EAST AFRICAN COMMUNITY (EAC)

Ms Stella Apolot
Principal Standards Officer
East African Community Secretariat

**INTERNATIONAL ORGANISATION OF VINE
AND WINE (OIV)**

Dr Jean Claude Ruf
Scientific Director
OIV
Dijon

**NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS –
ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES –
ORGANIZACIONES NO GUBERNAMENTALES**

**INTERNATIONAL COUNCIL OF BEVERAGES
ASSOCIATIONS (ICBA)**

Mr Tlou Mokoele
Senior Director
The Coca-Cola Company

Ms Sibongile Chiumya
Senior Director and Scientific and Regulatory
Affairs Lead, Africa
The Coca-Cola Company

Mr Virnon Richter
Regulatory Director, Middle East Africa
PepsiCo

**UNITED NATIONS – NATIONS UNIES –
NACIONES UNIDAS**

WORLD FOOD PROGRAMME (WFP)

Ms Peijie Yang
Food Technologist
World Food Programme

FAO

Mr Saber Mansour
Food Safety Officer
Food and Agriculture Organization of the U.N.
Rome

Mr Blaise Ouattara
Food Safety and Quality Officer
Food and Agriculture Organization of the U.N.
Accra

WHO

Mrs Lusubilo Mwamakamba
Technical Officer, Food Safety
World Health Organization Regional Office for
Africa
Brazzaville, Congo

Tarekegn Negese Sorato
WHO-Representative
WHO-Ethiopian Country Office
Addis Ababa

**INTERNATIONAL SPECIAL DIETARY FOODS
INDUSTRIES (ISDI)**

Mr Jean Christophe Kremer
Secretary General
ISDI
Brussels

Ms Marie-France Pagerey
Group Leader Regulatory in I&R and Advocacy
Nestlé Nutrition
Brussels

**INTERNATIONAL UNION OF FOOD SCIENCE
AND TECHNOLOGY (IUFOST)**

Prof Samuel Godefroy
President IUFOST/Co-Chair of the Codex
Committee
IUFOST
Quebec

CCAFRICA SECRETARIAT

Ms Pamela Akwap
Senior Standards Officer
Uganda National Bureau of Standards
Kampala

Ms Ruth Awio
Standards Officer
Uganda National Bureau of Standards
Kampala

Eng James Kasigwa
Executive Director
Uganda National Bureau of Standards
Kampala

Mr Bonaventura Kibaya
Standards Officer
Uganda National Bureau of Standards
Kampala

Ms Sylvia Kirabo
Principal Public Relations Officer
Uganda National Bureau of Standards
Kampala

Mr Edward Kizza
Standards Officer
Uganda National Bureau of Standards
Kampala

Mr Arthur Mukanga
Standards Officer
Uganda National Bureau of Standards
Kampala

Ms Grace Nabagereka
Procurement Officer
Uganda National Bureau of Standards
Kampala

Ms Victoria Namutebi
Senior Public Relations Officer

Uganda National Bureau of Standards
Kampala

Mr Joel Peter Oryang
Principal Standards Officer
Uganda National Bureau of Standards
Kampala

Mr Andrew Othieno
Manager Standards Department
Uganda National Bureau of Standards
Kampala

Mr Rogers Ssenabulya
ICT Officer
Uganda National Bureau of Standards
Kampala

Mr Arthur Tabula
Principal Analyst
Uganda National Bureau of Standards
Kampala

CODEX SECRETARIAT

Ms Sarah Cahill
Secretary Codex Alimentarius Commission
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization of the U.N.
Rome

Mr Patrick Sekitoleko
Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization of the U.N.
Rome

Mr Giuseppe Di Chiera
Standards Development and Communication
Specialist
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization of the U.N.
Rome

Ms Ilaria Tarquinio
Programme Assistant
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization of the U.N.
Rome

ANNEXE II

PLAN DE TRAVAIL RÉGIONAL EN MATIÈRE DE COMMUNICATION POUR 2025

Le tableau présente les objectifs, les activités, les cibles et les indicateurs du plan de travail régional en matière de communication du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Afrique. Ces éléments découlent de l'objectif 3 (Accroître les effets en faisant en sorte que les normes du Codex soient reconnues et utilisées) et de l'objectif 3.1 (Faire mieux connaître les normes du Codex) du Plan stratégique du Codex pour 2020-2025.

Objectifs	Activités	Cibles	Indicateurs
1. Renforcer et étendre les voies de communication existantes et établir des voies supplémentaires claires, selon les besoins, par exemple pour des axes de travail spécifiques	<p>1.1 Renforcer et améliorer la circulation de l'information et les échanges entre les pays et le secrétariat du Codex</p> <p>1.2 Élargir et renforcer les méthodes de communication simples et rapides qui existent déjà (comme le groupe de communication régional WhatsApp)</p>	<ul style="list-style-type: none"> D'ici à la 26^e session du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Afrique, 80 % des membres/observateurs interrogés déclarent que l'actualité, l'accessibilité et la qualité des communications régionales du Codex sont «excellentes» ou «bonnes» 	Nombre de réponses à l'enquête indiquant que les communications régionales sont «excellentes» ou «bonnes»
2. Communiquer sur l'importance de la participation au Codex et de l'utilisation des normes dans la région	<p>2.1 Fournir chaque mois au secrétariat du Codex des projets d'articles en ligne qui illustrent des initiatives ayant trait à la sécurité sanitaire des aliments, à des travaux sur des normes ou au renforcement des capacités dans la région</p> <p>2.2 Promouvoir des exemples de réussite régionaux et des initiatives régionales, en collaboration avec le secrétariat du Codex et la FAO/l'OMS</p> <p>2.3 Travailler en concertation avec les pays bénéficiaires du Fonds fiduciaire du Codex dans la région afin de communiquer à chaque étape des projets financés par le Fonds</p>	<ul style="list-style-type: none"> D'ici à la 48^e session de la Commission du Codex Alimentarius, 20 articles sur des actualités qui concernent des pays de la région ont été publiés D'ici à la 26^e session du Comité de coordination, 30 articles sur des actualités qui concernent des pays de la région ont été publiés D'ici à la 26^e session du Comité de coordination, 70 % des pays de la région ont contribué aux actualités du Codex figurant sur la page web régionale 	<p>Nombre d'articles publiés par le Comité de coordination</p> <p>Nombre de pays ayant contribué au moyen d'une publication</p>

ANNEXE III

PROJET DE PLAN DE TRAVAIL DU COMITÉ FAO/OMS DE COORDINATION POUR L'AFRIQUE À L'APPUI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE DU CODEX POUR 2026-2031

Objectif	Résultats prioritaires	Activités	Activités convenues à la 25 ^e session du Comité de coordination (le secrétariat ayant mis en correspondance les conclusions des points de l'ordre du jour et les résultats du Plan stratégique) (ou activités pouvant être couvertes par une partie de l'ordre du jour habituel des sessions du Comité de coordination)
1. Répondre aux besoins des membres en ce qui concerne la protection de la santé des consommateurs et les pratiques loyales en matière de commerce de produits alimentaires dans un contexte mondial en évolution, en élaborant des normes et des textes apparentés fondés sur la science	1.1 Utilisation des analyses prospectives et des activités de veille pour aider à identifier les problèmes susceptibles d'avoir des incidences sur la sécurité sanitaire, la qualité et le commerce des aliments.	Créer un groupe d'experts et de parties prenantes pour recenser les enjeux nouveaux et les questions d'apparition récente dans la région Utiliser les moyens existants de suivi et d'analyse pour recenser les nouveaux enjeux et problèmes	Rapport de la FAO et de l'OMS sur les questions de sécurité sanitaire et de qualité des aliments dans la région, notamment sur les questions d'apparition récente (point 4)
	1.2 Fourniture, principalement par la FAO et l'OMS, ainsi que par leurs organes scientifiques mixtes, de conseils scientifiques répondant aux besoins recensés par la Commission et les organes subsidiaires, qui s'appuient sur des données représentatives à l'échelle mondiale ainsi que sur des connaissances techniques et des méthodes internationales appropriées.	Recenser les sources de connaissances techniques dans la région Former un groupe scientifique consultatif dans la région	A encouragé les membres à travailler activement ensemble pour répondre au besoin pressant de données et faciliter l'établissement de normes pertinentes pour la région (point 4, paragraphe 23, alinéa v)
	1.4 Élaboration, examen et adoption des normes et textes apparentés du Codex de manière transparente et inclusive et en temps voulu.	Promouvoir la collecte et la gestion de données pour faciliter l'élaboration de normes en temps voulu Tirer parti des efforts déployés par l'Union africaine à la suite du récent établissement d'un réseau régional de transmission de données regroupant plusieurs pays	Est convenu d'une approche pour procéder, dans un premier temps, à une analyse ou à un examen des <i>Directives régionales pour la conception de mesures de contrôle des aliments vendus sur la voie publique</i> afin de s'assurer de leur cohérence avec les textes récemment révisés et adoptés et de recenser les éventuelles divergences qui pourraient justifier une révision des directives (point 2, paragraphe 13, alinéa v)

Objectif	Résultats prioritaires	Activités	Activités convenues à la 25 ^e session du Comité de coordination (le secrétariat ayant mis en correspondance les conclusions des points de l'ordre du jour et les résultats du Plan stratégique) (ou activités pouvant être couvertes par une partie de l'ordre du jour habituel des sessions du Comité de coordination)
2. Renforcer les systèmes et les pratiques de gestion des travaux du Codex à l'appui de l'élaboration efficace et efficiente de normes et de textes apparentés	2.3 Appui aux présidents, coordonnateurs, secrétariats hôtes, points de contact du Codex et délégués dans l'accomplissement de leurs rôles respectifs, et renforcement de leurs capacités.	Mener des activités de renforcement des capacités des points de contact du Codex et des autres acteurs concernés	A encouragé les membres à accueillir conjointement les groupes de travail électroniques et à y participer, ainsi qu'à soumettre des propositions de nouveaux travaux conjoints, selon qu'il conviendra (point 5, paragraphe 27, alinéa iv) (apprentissage par la pratique).
	2.4 Facilitation de la participation active et durable des membres du Codex tout au long du processus d'établissement d'une norme.	Mener une action de sensibilisation de haut niveau afin de promouvoir la pérennité des structures du Codex au niveau national	Est convenu de plaider en faveur des travaux du Codex et de la sécurité sanitaire des aliments, ainsi qu'en faveur de l'augmentation des ressources du Fonds fiduciaire du Codex (point 5, paragraphe 27, alinéa iii)
3. Renforcer les relations avec les organisations internationales concernées, en promouvant une approche coordonnée pour relever des défis mondiaux	3.2 Recensement des lacunes dans les approches visant à faire face aux défis mondiaux auxquelles le Codex peut contribuer grâce à une collaboration ciblée avec les organisations internationales concernées.	Mener une enquête dans la région pour recenser les grands défis qui ont une incidence sur la sécurité sanitaire et la qualité des aliments	A exhorté les pays à renforcer le travail multisectoriel et multidisciplinaire sur les normes alimentaires par la création de mécanismes actifs de coordination entre les communautés de la sécurité sanitaire des aliments et les autres parties prenantes au sens large (point 2, paragraphe 11, alinéa iii)
	3.3 Définition et examen de la contribution de la Commission à la transition vers des systèmes alimentaires durables et résilients	Prendre des dispositions visant à mettre les efforts en adéquation avec la nouvelle stratégie du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine pour 2026-2035 et le plan d'action qui lui est associé	
	3.4 Promotion de la contribution des organisations internationales concernées dans le cadre de l'élaboration des textes du Codex	Encourager les communautés économiques régionales ayant un statut d'observateur auprès du Codex à contribuer aux travaux de ce dernier Organiser des consultations avec les parties prenantes nationales pour déterminer de quelle manière le Codex peut favoriser la résilience des systèmes agroalimentaires	A appelé à renforcer la collaboration entre le Codex, l'Organisation régionale africaine de normalisation et les communautés économiques régionales s'agissant d'harmoniser le travail de normalisation pour les produits alimentaires prioritaires dans la région, afin d'adapter les normes existantes ou les nouvelles activités aux priorités régionales (point 2, paragraphe 11, alinéa viii)

Objectif	Résultats prioritaires	Activités	<p>Activités convenues à la 25^e session du Comité de coordination (le secrétariat ayant mis en correspondance les conclusions des points de l'ordre du jour et les résultats du Plan stratégique)</p> <p>(ou activités pouvant être couvertes par une partie de l'ordre du jour habituel des sessions du Comité de coordination)</p>
			<p>Est convenu de modifier l'ordre du jour de ses sessions pour y faire figurer un point sur les questions d'intérêt pour l'Afrique émanant d'organisations régionales et internationales (point 4, paragraphe 23, alinéa vii)</p>
<p>4. Maximiser l'impact du Codex en accroissant la visibilité et l'utilisation des normes</p>	<p>4.1. Amélioration de la visibilité et de la reconnaissance de l'importance du Codex en tant qu'organe international d'établissement de normes alimentaires chargé de protéger la santé des consommateurs et d'assurer des pratiques loyales dans le commerce des denrées alimentaires</p> <p>4.3 Promotion de l'harmonisation par une utilisation accrue des textes du Codex dans l'élaboration de réglementations et de systèmes nationaux de contrôle des aliments</p> <p>4.2 Encouragement de l'utilisation des textes du Codex dans le contexte d'approches intégratrices telles que l'approche «Une seule santé»</p>	<p>Mettre à profit l'édition annuelle de la Journée internationale de la sécurité sanitaire des aliments ainsi que d'autres manifestations pertinentes d'envergure continentale et régionale pour mieux faire connaître le Codex dans la région</p> <p>Renforcer la collaboration avec d'autres organisations afin de promouvoir l'harmonisation</p> <p>Encourager l'échange de données entre les principaux secteurs afin d'éclairer les processus d'élaboration des politiques et de prise de décisions</p> <p>Intégrer les textes du Codex dans les cadres nationaux d'analyse des risques</p> <p>Sensibiliser et former les autorités compétentes et les décideurs au niveau national</p> <p>Promouvoir la réalisation de recherches collaboratives en adéquation avec les objectifs et les stratégies de l'approche «Une seule santé»</p>	<p>A encouragé les pays à mettre en place des cadres nationaux qui garantiraient l'harmonisation et la promotion des normes de sécurité sanitaire des aliments, tout en renforçant le travail du Codex (point 2, paragraphe 11, alinéa ii)</p>

PROPOSITION DE NOUVEAUX TRAVAUX
ÉLABORATION D'UNE NORME RÉGIONALE SUR LE POISSON BRAISÉ OU BOUILLI SÉCHÉ
(SALÉ OU NON)

DOCUMENT DE PROJET

1. OBJET

Le présent document préconise l'élaboration d'une norme régionale sur le poisson braisé ou bouilli séché (salé ou non).

2. OBJECTIF

L'objectif de cette norme est de définir les caractéristiques d'identité et de qualité du produit dans le cadre du commerce régional dans le but de protéger la santé des consommateurs et de promouvoir un commerce juste et équitable du produit.

3. DESCRIPTION DU PRODUIT

Le poisson braisé ou bouilli séché (salé ou non) est un produit obtenu à partir de la sardinelle ronde ou plate ou d'autres espèces de poissons pélagiques, telles que le maquereau, l'ethmalose, le chinchard et les thons mineurs (listao, auxide). Le poisson est braisé ou bouilli, étêté, éviscéré, dépouillé, désossé, salé ou non et séché au soleil. D'autres espèces de poissons à chair blanche d'origine maritime ou continentale ou provenant de l'aquaculture peuvent également servir de matière première à ce produit.

4. PERTINENCE ET ACTUALITÉ DE LA NORME

Malgré les progrès accomplis dans la conservation des aliments, notamment la congélation, la réfrigération et le saumurage, les méthodes de conservation traditionnelle (fumage, braisage, salage, séchage, etc.) occupent toujours, dans de nombreux pays, une place importante dans la valorisation des produits alimentaires.

Ces méthodes traditionnelles sont employées dans plusieurs pays de la région africaine pour la conservation de nombreux produits périssables. Parmi ceux-ci figure le poisson braisé ou bouilli, étêté, éviscéré, dépouillé ou non, désossé ou non, salé ou non et séché au soleil, qui est un produit de grande consommation aux niveaux national et régional. Il est appelé *ketiakh* au Sénégal, en Gambie et en Mauritanie, tandis qu'au Burkina Faso, grand pays importateur de ce produit, il est connu sous l'appellation *djegue wouala* dans la langue locale, le dioula.

Par habitude alimentaire, la population africaine cherche régulièrement à se procurer du poisson braisé ou bouilli séché (salé ou non). Or, il est impossible de satisfaire pleinement cette demande en l'absence de spécifications permettant aux transformateurs et aux producteurs de certains pays comme le Sénégal de fournir un produit normalisé. Cette lacune justifie l'élaboration d'une norme régionale pour faciliter le commerce de ce produit.

L'élaboration de la norme va concourir à la protection de la santé des consommateurs et sera particulièrement bénéfique pour les pays de la région Afrique, principaux importateurs et consommateurs de ce produit. La qualité du produit doit répondre aux besoins des consommateurs et être conforme aux exigences minimales en matière de sécurité sanitaire des aliments. Par ailleurs, la normalisation du produit contribuera de manière importante à la création d'emplois et de valeur ajoutée, en favorisant une industrialisation progressive ainsi que le développement de petites et moyennes entreprises.

5. PRINCIPALES QUESTIONS À TRAITER

- Description des procédés de fabrication
- Exigences relatives à la matière première et aux intrants
- Exigences relatives au produit fini
- Conditionnement, étiquetage, transport et entreposage
- Hygiène
- Caractéristiques organoleptiques
- Caractéristiques microbiologiques et physico-chimiques
- Contaminants

- Additifs alimentaires
- Méthodes d'échantillonnage, d'inspection et d'analyse

6. ÉVALUATION AU REGARD DES CRITÈRES RÉGISSANT L'ÉTABLISSEMENT DES PRIORITÉS

6.1. Critères généraux

L'établissement d'une norme sur le poisson braisé ou bouilli séché (salé ou non) contribuera à la protection de la santé des consommateurs et sera particulièrement bénéfique pour les pays africains, principaux importateurs et consommateurs de ce produit.

La qualité du produit doit répondre aux besoins des consommateurs et être conforme aux exigences minimales en matière de sécurité sanitaire des aliments.

6.2. Critères applicables au produit

6.2.1. Volume de production

Le Sénégal, la Gambie et la Mauritanie sont les principaux producteurs. En 2022, la production totale était estimée à près de 38 659 tonnes. Au Sénégal, la consommation intérieure du produit est estimée à 8 319,49 tonnes, soit 53,8 pour cent de la production nationale.

6.2.2. Marchés

Le marché africain est fortement demandeur de produits transformés artisanalement. Le volume des échanges commerciaux entre les pays de la sous-région est très important. En 2022, le Sénégal a exporté 7 144,49 tonnes de poisson braisé ou bouilli séché (salé ou non) sous l'appellation «ketiakh», ce qui représente une valeur commerciale estimée à près de 3,69 milliards de francs CFA. Les principales destinations sont le Burkina Faso, le Mali, la Côte d'Ivoire, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Ghana, le Bénin et le Togo. Au Burkina Faso, les importations de «ketiakh» en provenance du Sénégal étaient estimées en 2020, à 500 millions de francs CFA, soit une progression de 3 pour cent par rapport à 2019.

Cependant, dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine, l'absence de norme régionale sur le *poisson braisé ou bouilli séché (salé ou non)* pourrait avoir des effets néfastes sur le commerce de ce produit. Il est important de noter que les importateurs de denrées alimentaires de cette zone, de même que les consommateurs, recherchent de plus en plus des produits qui sont conformes aux normes du Codex.

La nouvelle activité proposée devrait donc permettre d'élaborer une norme reconnue à l'échelle régionale qui renforcerait le commerce régional et répondrait aux exigences des importateurs et des consommateurs.

6.2.3. Diversité des législations

Actuellement, il n'y a pas de législation harmonisée au niveau régional pour ce type de denrée alimentaire en particulier. Il n'existe pas non plus de norme reconnue sur le plan régional ni international relative à la qualité du poisson braisé ou bouilli séché (salé ou non) de type «ketiakh», issu d'espèces comme la sardinelle ronde ou plate, l'ethmalose, le maquereau, le chinchard ou les thons mineurs (listao et auxide).

L'élaboration d'une norme régionale contribuera à l'harmonisation des cadres législatifs et réglementaires au niveau régional, ce qui contribuera à protéger les consommateurs et à faciliter le commerce de ce produit au niveau régional.

6.2.4. Adéquation du produit à la normalisation

Des normes internationales ont déjà été élaborées concernant les produits de la pêche transformés, notamment plusieurs normes du Codex telles que la norme CXS 311-2013 sur le poisson fumé, le poisson aromatisé à la fumée et le poisson fumé-séché, la norme CXS 167-1989 sur les poissons salés et les poissons salés séchés de la famille des Gadidés et la norme CXS 236-2003 sur les anchois bouillis salés séchés.

À ce jour, il n'existe aucune norme régionale ni internationale sur le poisson braisé ou bouilli séché (salé ou non) qui, en raison de son processus de production (cuisson par braisage ou par ébullition), est différent des produits couverts par les normes du Codex précitées.

L'élaboration d'une norme régionale spécifique portant sur ce type de produit en Afrique permettra de garantir la cohérence des caractéristiques du produit et de fournir une base fiable pour promouvoir le commerce régional.

7. PERTINENCE AU REGARD DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES DU CODEX

L'élaboration d'une norme régionale du Codex sur le poisson braisé ou bouilli séché (salé ou non) est conforme au Plan stratégique du Codex pour 2020-2025, qui vise à promouvoir la prise en compte par les pays des normes du Codex dans leur législation nationale et à faciliter le commerce régional.

Elle s'appuie sur les directives en matière d'établissement de normes régionales du Manuel de procédure de la Commission du Codex Alimentarius, qui disposent que l'adoption d'une norme régionale est justifiée lorsque le produit en question:

- ✓ représente un intérêt majeur pour le commerce intrarégional et fait l'objet d'échanges transfrontaliers significatifs;
- ✓ nécessite une harmonisation réglementaire qui permette d'assurer sa sécurité sanitaire et sa qualité sur les marchés locaux et internationaux;
- ✓ n'est pas encore bien couvert par les normes existantes du Codex, ce qui pourrait entraver les flux commerciaux.

Le Manuel souligne également que les normes régionales sont essentielles lorsqu'il existe des spécificités locales nécessitant une approche adaptée (section sur l'établissement de normes régionales).

L'intégration d'une analyse des risques basée sur des données scientifiques garantira la conformité avec les normes du Codex en matière de sécurité sanitaire des aliments (section sur l'analyse des risques en matière de sécurité sanitaire des aliments).

L'élaboration de cette norme contribuera à l'atteinte des objectifs suivants:

2.2 Promouvoir la soumission et l'utilisation de données représentatives à l'échelle mondiale lors de l'élaboration et de l'examen des normes du Codex (Objectif stratégique 2: Élaborer des normes fondées sur la science et les principes de l'analyse des risques du Codex);

3.3 Faire reconnaître et promouvoir l'utilisation et les effets des normes du Codex (Objectif stratégique 3: Accroître les effets en faisant en sorte que les normes du Codex soient reconnues et utilisées);

4.2 Augmenter la participation pérenne et active de tous les membres du Codex (Objectif stratégique 4: Faciliter la participation de tous les membres du Codex tout au long du processus d'établissement d'une norme).

8. PROJET DE CALENDRIER DE TRAVAIL

Sous réserve de l'approbation de ces nouveaux travaux par la Commission à sa 48^e session, le Comité FAO/OMS de coordination pour l'Afrique devrait avoir besoin de deux ou trois sessions pour les mener à bien.

BIBLIOGRAPHIE

1. Manuel de procédure de la Commission du Codex Alimentarius, vingt et unième édition.
2. Plan stratégique 2020-2025 de la Commission du Codex Alimentarius.
3. Plan stratégique du Comité FAO/OMS de coordination du Codex pour l'Afrique.
4. Statistiques DPM;
5. Rapport sur les conditions de longue conservation du poisson transformé (KECCAX) à Cayar, établi en avril 2013 par M. Absa GUEYE et M. Khalifa Serigne Babacar SYLLA dans le cadre du projet APTE/FNH intitulé «Appui en faveur de la réduction de la pauvreté des femmes à Cayar par une meilleure valorisation du poisson braisé séché».

ANNEXE V

ENQUÊTE DE SATISFACTION SUR LES COMMUNICATIONS RÉGIONALES (25^e SESSION DU COMITÉ
FAO/OMS DE COORDINATION POUR L'AFRIQUE)

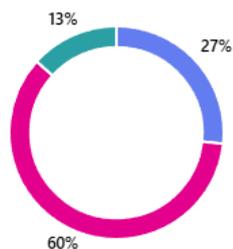
(à titre d'information seulement)

Quinze réponses ont été reçues de 15 membres de la région. Uniquement en langue originale.

3. Timeliness of Codex regional communications

[Più dettagli](#)

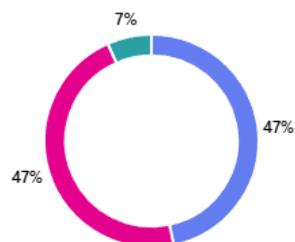
- Excellent 4
- Good 9
- Fair 2
- Poor 0



4. Accessibility of Codex regional communications

[Più dettagli](#)

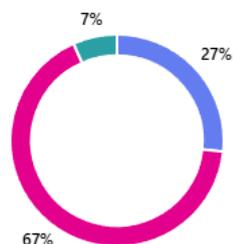
- Excellent 7
- Good 7
- Fair 1
- Poor 0



5. Quality of Codex regional communications

[Più dettagli](#)

- Excellent 4
- Good 10
- Fair 1
- Poor 0





Quels sont les autres outils de communication qui permettraient d’améliorer l’accessibilité?

- Les outils ci-dessus sont suffisants.
- Les outils existants sont actuellement satisfaisants.
- La page consacrée au Comité pourrait être plus dynamique.
- Téléphone, Internet
- LinkedIn
- Sites web nationaux du Codex
- Site web du Codex
- Bulletin d’information
- Applications mobiles
- Sans objet
- Aucun actuellement
- TikTok
- Brochures et prospectus, messages vidéo de courte durée (autres outils numériques)
- Message personnalisé
- Site web du Codex

Veillez suggérer d'autres moyens d'améliorer encore l'actualité, l'accessibilité et la qualité des communications régionales du Codex.

Il faut envoyer les communications dans les délais convenus pour que les membres disposent de plus de temps pour se préparer.

Mise à jour des points focaux; privilégier les courriers par voie électronique; meilleure animation de la page consacrée au Comité

Stabilité de la connexion, car la plupart du temps les connexions instables bloquent les communications

RAS

Sans objet

Amélioration de la qualité des communications régionales: renforcement des capacités des points de contact sur l'utilisation des outils de communication du Codex Alimentarius (système d'enregistrement en ligne, Système de mise en ligne des observations et groupes de travail électroniques);

Amélioration de l'actualité et de l'accessibilité: formation des acteurs régionaux sur la compréhension et l'application des normes du Codex; mener régulièrement des enquêtes de satisfaction auprès des membres et observateurs.

Le Codex devrait disposer de deux voies de communication (une sur les groupes de travail techniques et une autre sur les informations urgentes, importantes et plus générales liées au Codex).

Les outils disponibles sont suffisants. L'amélioration de l'actualité, de l'accessibilité et de la qualité ne dépend pas de l'engagement du bureau des coordonnateurs.

Il est particulièrement recommandé d'apporter de l'aide aux nouveaux membres.

Anticiper la communication, message de rappel